



RÉGION ACADÉMIQUE
LA RÉUNION

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PROJET

STRATÉGIQUE

ACADÉMIQUE

2021-2025

VERSION 4

Pour consultation

PROJET STRATÉGIQUE ACADÉMIQUE

2021-2025



MOT DE LA
RECTRICE

Pourquoi tracer une stratégie académique réunionnaise alors que les priorités sont définies au niveau national et doivent être déclinées dans tous les territoires de France, pour tous les élèves également et équitablement, quelle que soit leur origine sociale ou géographique ? Quel est l'intérêt d'un programme académique à La Réunion, projeté sur les quatre années à venir, temps long dont l'éducation a besoin, alors que les réformes se succèdent, au rythme rapide des politiques ? Quels sont les éléments qui vont distinguer la stratégie de La Réunion des territoires de Métropole ?

Toutes les académies, qu'elles soient dans l'hexagone ou ultra-marines, suivent en effet les mêmes grandes orientations fixées par la loi, appliquent les mêmes réglementations arrêtées par les autorités nationales et suivent les lignes de gestion déterminées annuellement par les directions centrales. Les objectifs à atteindre, les moyens attribués, les étapes franchies et le chemin restant à parcourir sont précisés dans le cadre d'un dialogue entre les autorités académiques et nationales. Cette centralisation du système éducatif français, qui le distingue de ses voisins européens, semble à première vue laisser relativement peu de marge de manœuvre au niveau académique, qu'il s'agisse de définition de politiques, de gestion, d'administration ou de pédagogie.

Une stratégie académique a cependant bien toute sa raison d'être pour plusieurs raisons :

- Parce que chaque territoire a indiscutablement des spécificités à identifier et à prendre en compte pour élaborer un diagnostic précis, définir les méthodes les plus pertinentes pour atteindre les objectifs fixés, le calendrier approprié et les outils à adapter pour mesurer les progrès accomplis et le chemin restant à parcourir.
- Parce que le système éducatif français évolue vers une plus grande autonomie des acteurs locaux, encourage les initiatives et l'innovation pour permettre une meilleure adaptation des politiques aux besoins de chaque territoire, plus d'acceptabilité par les citoyens, d'efficacité et de souplesse dans la mise en œuvre.
- Parce qu'une communauté éducative aussi importante que celle de la Réunion rassemble 22 000 personnes de statuts et métiers, voire de cultures, très divers qui ont besoin de priorités claires et de perspectives partagées. Qu'ils soient assistants d'éducation,

professeurs du premier et du second degré, administratifs, personnels de direction et de vie scolaire inspecteurs, personnels de collectivités, accompagnants des élèves en situation de handicap, médecins et infirmières, assistantes sociales ou psychologues scolaires, ce projet est leur point d'ancrage, fixe un cap et donne des repères pour avancer ensemble.

- Parce que l'école du 21^e siècle change vite, à La Réunion comme partout en France, et qu'il est nécessaire de la faire mieux comprendre et connaître. L'école est ouverte sur son environnement, est le reflet d'une société de plus en plus complexe qu'elle contribue à façonner, insérée dans un réseau étroit de partenaires avec qui elle travaille au quotidien pour accompagner l'enfant, puis l'élève, puis le jeune dans son parcours. L'école porte les espoirs de réussite et de progrès individuel et collectif des familles, elle est le symbole de notre République et, particulièrement à La Réunion, des valeurs d'égalité, de fraternité, de respect d'autrui. Cette responsabilité lui impose la transparence vis-à-vis des parents, des élèves et de tous ses partenaires, avec qui une alliance éducative doit être formée pour porter un projet partagé de l'École. Cette capacité à expliquer les faiblesses, les solutions pour y remédier, mais aussi les réussites contribue à renforcer la confiance que la société lui accorde et qui est un facteur déterminant de la réussite scolaire.
- Parce que la continuité des politiques éducatives se perçoit sur le temps long avec des accélérations, des plateaux et des réajustements qui ne doivent pas masquer un chemin finalement assez droit qui mène depuis la fin du 19^e siècle jusqu'au 21^e siècle l'élévation du niveau d'éducation de l'ensemble de la population du pays.

Ce projet 2021-2025 pour l'académie de La Réunion, qui prend appui sur cette analyse, est l'aboutissement d'un travail de conception et d'écriture collective qui a mobilisé de nombreuses intelligences expertes tout au long de ces derniers mois.

Un diagnostic des forces et faiblesses de l'académie a conduit à identifier quatre grands axes prioritaires pour les quatre années à venir. Posé après une observation attentive et quotidienne de l'académie, il est aussi nourri des nombreux échanges avec les autorités nationales, les élus de La Réunion, les enseignants et chefs d'établissements, les cadres administratifs et pédagogiques, les partenaires de l'école, les parents et les organisations syndicales, les citoyens de l'île.

Ces progrès ne doivent bien sûr pas occulter les difficultés qui restent à résoudre, en raison du contexte économique et social de La Réunion, de son isolement géographique, de la coexistence de deux langues de statut différent, le créole et le français ; les jeunes Réunionnais sont particulièrement touchés par le chômage, l'illettrisme, le décrochage scolaire et le risque de sortie de l'école sans qualification qui retarde leur insertion professionnelle et leur épanouissement personnel. Ces difficultés frappent inégalement certains groupes d'élèves, les garçons plus que les filles, certaines zones géographiques, les « Hauts » plus que les « Bas », les catégories sociales défavorisées plus que les familles aisées.



Deux rapports récents publiés par la Cour des Comptes en décembre 2020¹ et par la délégation aux Outremer de l'Assemblée nationale en mai 2021² ont permis d'approfondir et d'enrichir la réflexion. Un état des lieux peut donc être dressé en première partie de ce projet académique : il fait le point sur l'évolution du niveau des élèves réunionnais depuis la création de l'académie en 1984 ; cette mise en perspective permet de mesurer l'immensité du chemin parcouru et l'importance de l'éducation dans la réduction des inégalités sociales à La Réunion.

Deux données, parmi de nombreuses autres, suffisent à étayer cette affirmation :

- 85 % des jeunes de 16 à 19 ans sont aujourd'hui scolarisés alors qu'ils étaient 62 % en 1995 et 37 % en 1984.
- Les lycéens d'origine sociale défavorisée représentent en 2019 plus de 41 % des

bacheliers généraux de l'académie, au lieu de 25 % en 1997.

Ces progrès méritent d'être salvés et sont bien perçus par les citoyens réunionnais qui croient à la valeur de l'École et la reconnaissent comme lieu d'apprentissage et d'éducation³. Ils peuvent aussi nourrir une légitime fierté chez tous les personnels de travailler pour une académie dont les résultats sont visibles. Ils invitent enfin à reconnaître l'effort public financier considérable de l'Etat et des collectivités locales qui rend possibles ces avancées.

La Cour des comptes souligne que cet effort devrait produire plus de résultats alors que les députés de l'Outremer estiment, quant à eux, qu'il doit être soutenu malgré la baisse des effectifs observable à La Réunion, qui a perdu en dix ans 7 600 élèves dans le seul premier degré, soit - 6,3 %. Quel que soit le jugement porté sur son efficience, cet effort ne peut pas être nié.

1 - <https://www.ccomptes.fr/system/files/2020-12/20201210-58-2-systeme-educatif-academies-ultramarines.pdf>

2 - <https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/opendata/RINFANR5L15B4204.html>

3 - <https://www.cairn.info/revue-les-cahiers-internationaux-de-psychologie-sociale-2010-1-page-69.htm>

Après avoir relevé le défi de la massification, l'académie doit donc maintenant affiner son approche pour qu'aucun jeune ne soit laissé au bord de la route.

La politique éducative doit se concentrer sur quelques priorités ciblées, adaptées aux caractéristiques du territoire : une île à la géographie accidentée et montagneuse, dont l'isolement géographique réduit les opportunités de mobilité, au climat tropical qui détermine un calendrier scolaire adapté, culturellement attachée à un bilinguisme marqueur d'identité, socialement caractérisée par une transition rapide entre une société familiale traditionnelle post coloniale et une société urbanisée moderne très jeune.

Les quatre grandes lignes directrices du projet académique de réussite éducative sont élaborées pour relever le défi de la personnalisation des parcours dans ce contexte, en donnant à chaque jeune la possibilité de trouver sa propre voie d'excellence et de jouer son rôle de citoyen dans une société ouverte et apaisée.

- **Tout élève, comme tout personnel, est en droit de trouver à l'École des conditions favorables au travail :** la promotion de la santé, la protection contre les incivilités, la violence et le harcèlement, l'encouragement à innover et à s'engager, à se former et à évoluer dans sa carrière.
- **Tous les élèves de La Réunion, du battant des lames au sommet des montagnes, qu'ils viennent de l'Est, du Sud, du Nord ou de l'Ouest, de la côte ou des Hauts et quelle que soit leur origine sociale doivent bénéficier des mêmes opportunités.** C'est dans cette perspective que la prise en compte du créole, véritable atout pour les élèves réunionnais, sera abordée.
- **La maîtrise du socle commun de connaissances et de compétences et des fondamentaux que sont le lire, écrire, compter et respecter autrui doit être acquise par tous les élèves,** encore trop nombreux à sortir sans qualification de leur scolarité obligatoire. Les premières années à l'école sont déterminantes pour acquérir la maîtrise de compétences fondamentales et lutter efficacement contre l'illettrisme, permettre une arrivée en sixième réussie et une orientation mieux choisie en fin de collège.
- **La voie professionnelle fait l'objet d'une attention particulière parce qu'elle doit contribuer à réduire le fléau du chômage à La Réunion,** en armant les jeunes pour faire face aux besoins de l'économie locale, nationale ou mondiale et pour trouver leur place dans la société.

Ces quatre grandes orientations sont déclinées en actions concrètes qui seront mises en œuvre dès la rentrée 2021.

Ce projet stratégique s'accompagne d'un plan opérationnel qui fera l'objet d'ajustements, d'adaptations, de compléments dès que le contexte l'imposera. Sa réussite se mesurera à l'aune de quelques indicateurs clés dont les principaux concernent la réussite des élèves, l'élévation du niveau général de compétences, la poursuite d'études et l'insertion professionnelle.

Je remercie très chaleureusement tous ceux qui ont contribué à la conception de ce projet et forme le vœu qu'il soit diffusé et partagé avec tous les citoyens de La Réunion. Dans notre île comme partout dans le monde, Il faut en effet tout un village pour élever un enfant, lui permettre de devenir un citoyen à la fois instruit et responsable, conscient des grands enjeux qui définissent le monde dans lequel il vit et prêt à y prendre la place qui correspond à son talent.

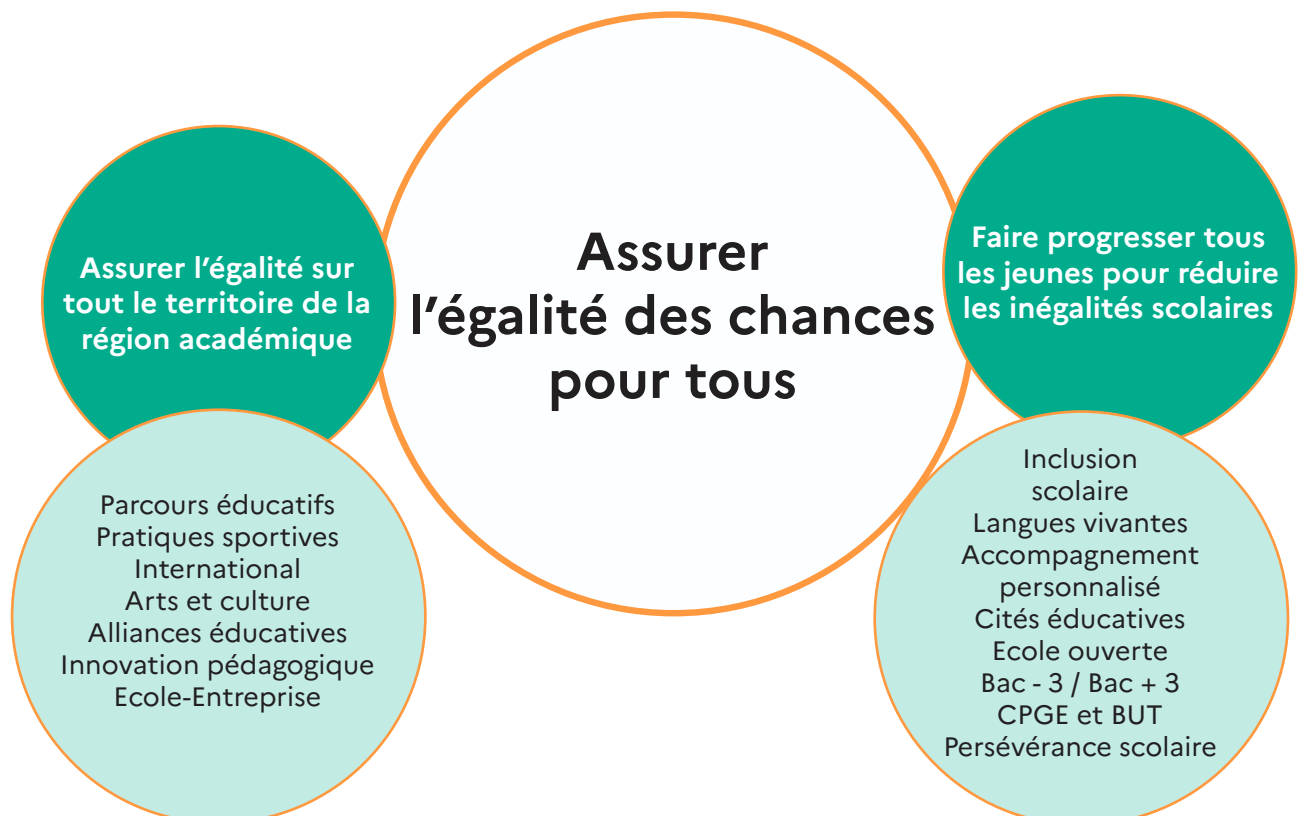
La Réunion toute entière est ce village.

Chantal Manès-Bonnisseau
Rectrice de l'académie de La Réunion

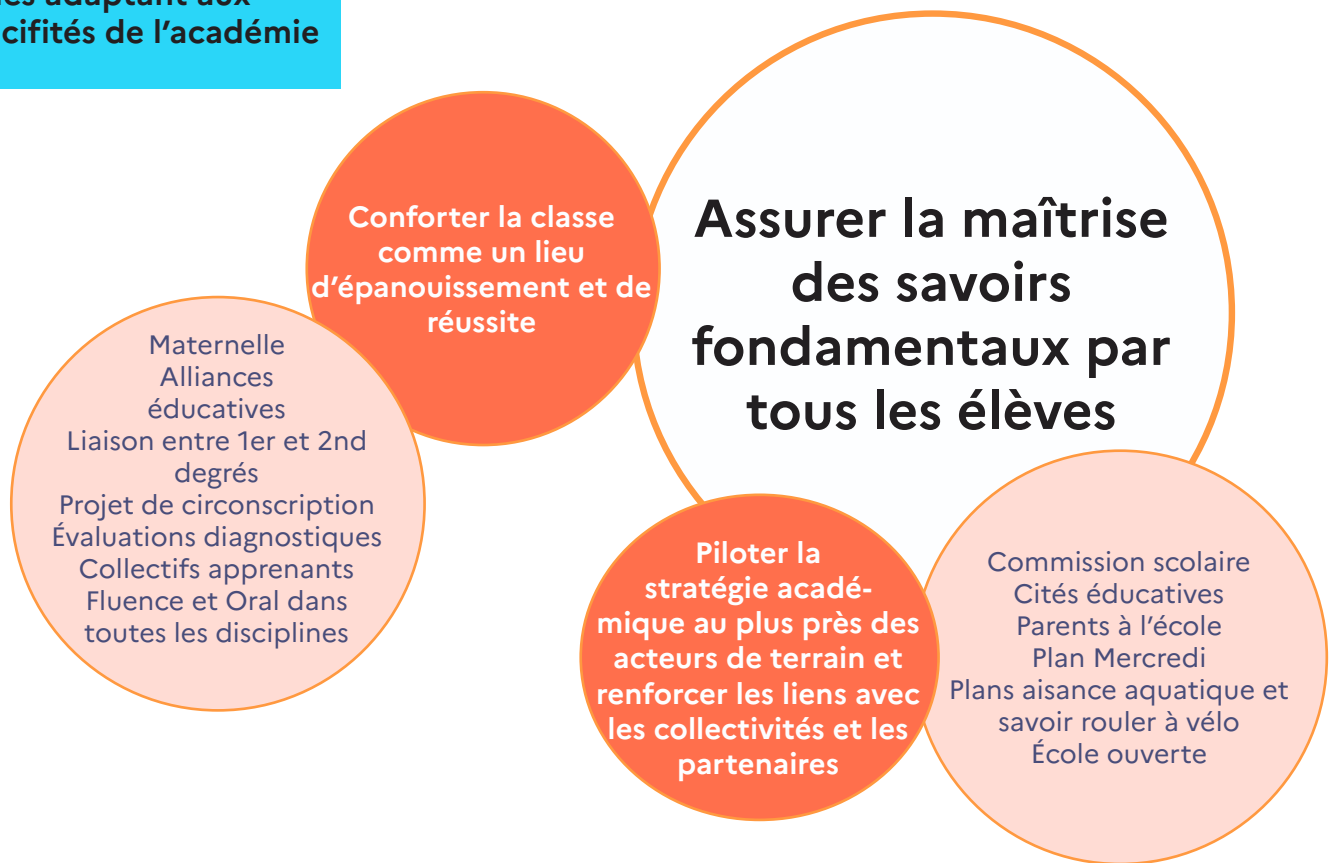
Un projet qui décline les
priorités nationales



2 thématiques transversales en fil rouge



en les adaptant aux spécificités de l'académie



et 2 niveaux d'enseignement prioritaires



SOMMAIRE

MOT DE LA RECTRICE DIAGNOSTIC DE L'ACADÉMIE

Axe 1

CRÉER UN ENVIRONNEMENT FAVORABLE AU TRAVAIL DES ÉLÈVES ET DES PERSONNELS

Orientation 1

DÉVELOPPER UN CLIMAT SCOLAIRE PROPICE AUX APPRENTISSAGES

Fiche Action 01

Une école qui protège.

Fiche Action 02

Une école qui encourage et valorise l'engagement et le partage des valeurs de la République.

Fiche Action 03

Une école qui favorise l'estime de soi, l'apprentissage du bonheur et la capacité à prendre la parole, argumenter et à débattre.

Orientation 2

AMÉLIORER CONCRÈTEMENT LES CONDITIONS DE TRAVAIL ET DE BIEN-ÊTRE DES PERSONNELS

Fiche Action 04

Renforcer l'inclusion professionnelle et le travail collaboratif.

Fiche Action 05

Développer la formation continue en conciliant exigences institutionnelles et besoins des personnels.

Fiche Action 06

Améliorer les conditions de travail par une meilleure performance de service.

Fiche Action 07

Favoriser et accompagner l'évolution et la mobilité professionnelles.

Fiche Action 08

Soutenir la professionnalité des personnels exerçant une fonction d'encadrement.

Axe 2

ASSURER L'ÉGALITÉ DES CHANCES POUR TOUS

Orientation 1

FAIRE PROGRESSER TOUS LES JEUNES POUR RÉDUIRE LES INÉGALITÉS SCOLAIRES

Fiche Action 09

Maintenir tous les jeunes dans un processus de réussite.

Fiche Action 10

Mobiliser les parcours éducatifs et les pratiques sportives comme leviers de réussite et d'épanouissement

Fiche Action 11

Favoriser l'ambition pour la poursuite d'études.

Fiche Action 12

Développer la mobilité et la maîtrise des langues étrangères.

Orientation 2

ASSURER L'ÉGALITÉ SUR TOUT LE TERRITOIRE DE LA RÉGION ACADÉMIQUE

Fiche Action 13

Renforcer le rôle pédagogique des bassins d'éducation et de formation.

Fiche Action 14

Renforcer les dynamiques partenariales en travaillant en réseaux.

Fiche Action 15

Reconnaître le créole comme un atout pour les élèves de La Réunion.

Fiche Action 16

Assurer un égal accès au numérique pour tous.

PROJET STRATÉGIQUE ACADÉMIQUE

2021-2025

Axe 3

ASSURER LA MAÎTRISE DES APPRENTISSAGES FONDAMENTAUX PAR TOUS LES ÉLÈVES

Orientation 1

CONFORTER LA CLASSE COMME UN LIEU D'ÉPANOUISSEMENT ET DE RÉUSSITE

Fiche Action 17

Fiche Action 18

Fiche Action 19

Fiche Action 20

Réussir l'entrée en scolarité dès la maternelle.

Identifier les besoins des élèves à partir des évaluations standardisées et académiques.

Ajuster les réponses éducatives aux besoins des élèves du CP à la 6e.

Consolider l'acquisition des compétences du cycle 4 jusqu'à la fin de la 3e.

Orientation 2

PILOTER LA STRATÉGIE ACADÉMIQUE AU PLUS PRÈS DES ACTEURS DE TERRAIN ET RENFORCER LES LIENS AVEC LES COLLECTIVITÉS ET LES PARTENAIRES

Fiche Action 21

Fiche Action 22

Fiche Action 23

Fiche Action 24

Consolider les alliances éducatives avec les collectivités territoriales et tous les partenaires.

Encourager le pilotage de proximité dans les circonscriptions

Renforcer la coopération avec les parents pour la réussite scolaire.

Mieux articuler les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires.

Axe 4

FAIRE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE UNE VOIE DE RÉUSSITE ET D'EXCELLENCE DANS LA RÉUNION DU 21^e SIÈCLE

Orientation 1

ACCOMPAGNER LES APPRENTISSAGES ET LA RÉUSSITE DES ÉLÈVES

Fiche Action 25

Fiche Action 26

Accueillir et intégrer les élèves.

Consolider les apprentissages fondamentaux et la réussite aux examens.

Orientation 2

DIVERSIFIER ET PERSONNALISER LES PARCOURS DE FORMATION

Fiche Action 27

Fiche Action 28

Faire du lycée professionnel le lieu de la formation du professionnel et du citoyen de demain.

Ouvrir les choix d'orientation et les parcours de formation professionnelle.

ORIENTATION 3

DIVERSIFIER LA CARTE DES FORMATIONS ET VALORISER LA VOIE PROFESSIONNELLE

Fiche Action 29

Fiche Action 30

Fiche Action 31


Fiche Action 32

Diversifier les modalités de formation en renforçant les partenariats.

Internationaliser la voie professionnelle.

Valoriser les réussites.

Préparer les élèves aux métiers et aux compétences de demain.



Une île à la géographie accidentée et montagneuse, dont l'isolement géographique réduit les opportunités de mobilité.

Ici, une vue sur le cirque de Cilaos, au coeur du parc national. On aperçoit, au bas du rempart, l'îlet à Cordes, qui fut un refuge pour les esclaves en fuite au 19^e siècle et où les trois classes de l'école primaire accueillent 50 élèves en 2020-21.

(Photo : F. Lustenberger)

DIAGNOSTIC DE L'ACADÉMIE



858 000 personnes vivent à La Réunion en 2019, le million pourrait être franchi dès 2037

Avec 858 000 habitants au 1er janvier 2019, La Réunion compte près de 42 000 habitants de plus qu'il y a dix ans. La croissance démographique de l'île est dynamique mais ralentit depuis 2009, conséquence d'un solde migratoire de plus en plus négatif. La population continue cependant de croître de + 0,5 % par an entre 2009 et 2019, taux supérieur au + 0,4 % national.

La Réunion reste un territoire jeune en comparaison des autres départements français : les personnes de moins de 20 ans (30,2 % de la population contre 24,2 % en moyenne au niveau national) sont trois fois plus nombreuses que les 65 ans ou plus.

Des conditions socio-économiques moins favorables aux apprentissages qu'en France hexagonale

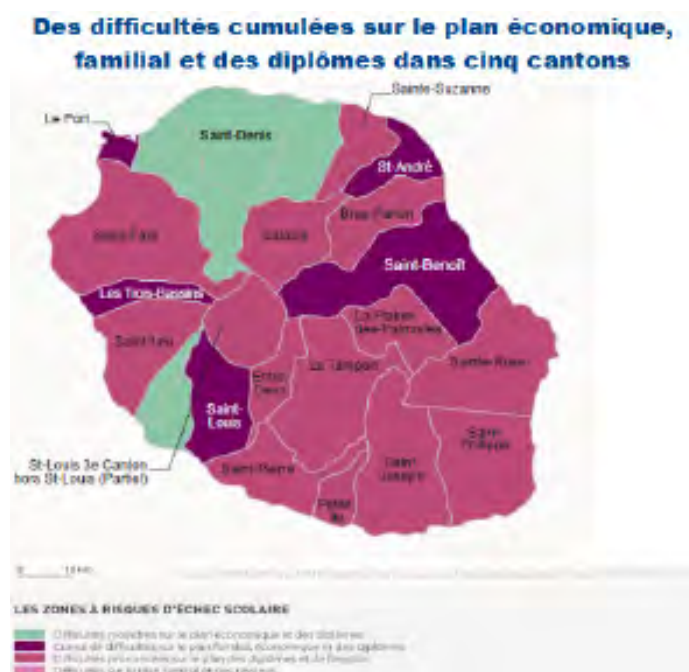
En 2018, près de quatre réunionnais sur dix vivent en dessous du seuil de pauvreté métropolitain (15% au niveau national). Le taux de pauvreté culmine dans les petites communes rurales, où l'emploi est rare : plus d'un habitant sur deux vit sous le seuil de pauvreté à Sainte-Rose, Cilaos, et Salazie. La moitié des enfants et adolescents vivent dans un ménage pauvre soit 2,2 fois plus qu'en métropole, avec un risque accru de décrochage scolaire (figure 1).

Cela résulte en partie d'un déficit d'emplois important sur l'île malgré des créations dynamiques et à des niveaux de vie qui demeurent plus faibles qu'en métropole dans

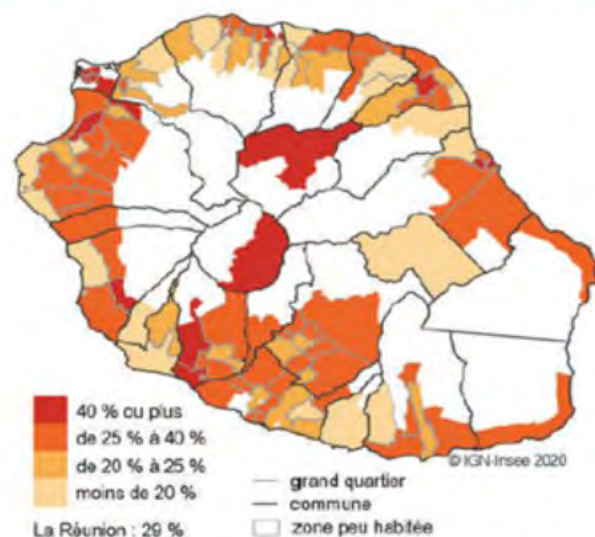
Des conditions socio-économiques moins favorables aux apprentissages qu'en France hexagonale

Les zones à risques d'échec scolaire. (Fig.1)

Dans les cirques et certains quartiers urbains, un enfant sur deux n'a pas de parent diplômé (Fig.2)



Part des enfants sans parent diplômé, par grand quartier



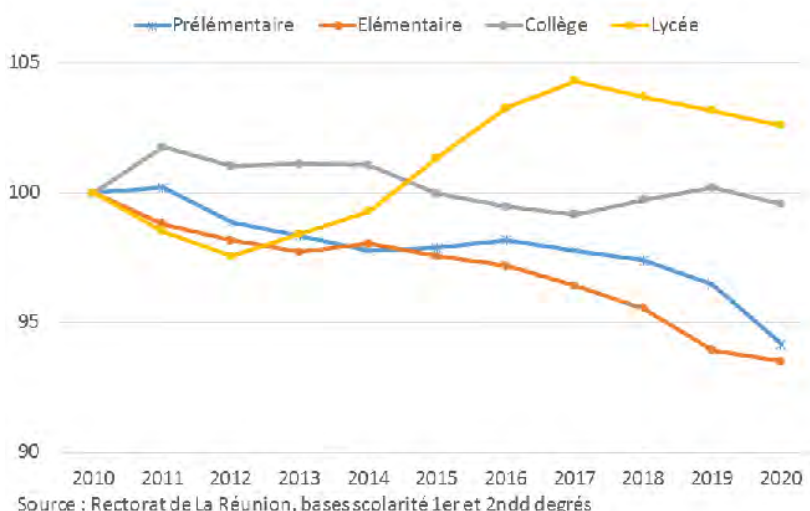
Champ : mineurs vivant en famille (avec au moins un de ses parents)
Source : insee, Recensement de la population 2016.

toute l'échelle des revenus. Parmi les personnes en âge de travailler, seules 46 % occupent un emploi contre 64 % au niveau national.

La Réunion est le département d'outre-mer (hors Mayotte) le plus touché par le chômage (21 % de la population active en 2019 contre 8,4 % au niveau national). Par ailleurs, 29 % des enfants n'ont pas de parent diplômé contre 11 % en métropole (figure 2).

Toutes ces caractéristiques socio-économiques dégradées se traduisent par plus de la moitié des élèves scolarisés dans des réseaux d'éducation prioritaire (90 140 élèves en 2019 dans 45 réseaux et 287 écoles). La Réunion se place au troisième rang parmi les académies où les parts d'écoliers et de collégiens scolarisés en éducation prioritaire sont les plus élevées : 56 % pour La Réunion, loin devant la première académie métropolitaine (Créteil avec 35,7 %).

Evolution des effectifs d'élèves des premiers et second degrés depuis 2000 en base 100, public+privé sous-contrat. (Fig.3)



DÉMOGRAPHIE SCOLAIRE

220 870 élèves et étudiants scolarisés en 2020 dans les établissements scolaires publics et privés sous-contrat

Les établissements scolaires publics et privés sous-contrat de l'académie scolarisent 220 870 élèves (y compris dans les sections post-baccalauréat) à la rentrée 2020, soit 1 800 élèves de moins qu'en 2019 (-0,8 %).

La baisse des effectifs entre 2019 et 2020 est plus marquée dans le premier degré (-1,2 %, -1 350) que dans le second degré (-0,6 %, -620).

Dans les sections post-baccalauréat en lycée, la hausse se poursuit (+170, +3,4 %) et le seuil des 5 000 étudiants est franchi pour la première fois.

En 10 ans, moins d'élèves dans le premier degré, plus de lycéens

En 2020, le premier degré compte 7 600 élèves de moins qu'il y a dix ans (-6,3%). La tendance à la baisse est continue en élémentaire depuis 2015 : -0,8 % d'élèves en moins par an en moyenne. En maternelle, après une période de relative stabilité entre 2014 et 2017, les effectifs repartent à la baisse depuis 2018 en lien avec le recul de la natalité (figure 3).

Au collège, après le redressement opéré en 2018 et 2019, un renversement de tendance s'amorce en 2020 avec l'entrée en sixième de la génération de 2009 (-630 naissances).

Au lycée (hors post-bac), les effectifs ont augmenté de 1,3 % en moyenne par an de 2013 à 2017, pour franchir la barre des 42 000 lycéens. En dépit d'un léger repli depuis 2018, l'académie compte en 2020 1 040 lycéens de plus qu'il y a dix ans.

Les sections post-bac des lycées se distinguent par une hausse continue de leurs effectifs : 1 350 étudiants de plus en 2020 par rapport à 2010 soit une hausse de 36,4 %.

Une baisse modérée à l'horizon 2030

Le nombre d'élèves de 6 à 19 ans baisserait à un rythme annuel de 0,4 % par an jusqu'en 2030.

Après le pic des naissances en 2008 (15 000 naissances), le recul des naissances (14 000 en moyenne par an de 2009 à 2015, 13 500 entre 2016 et 2019) affecte les effectifs des générations scolarisables.

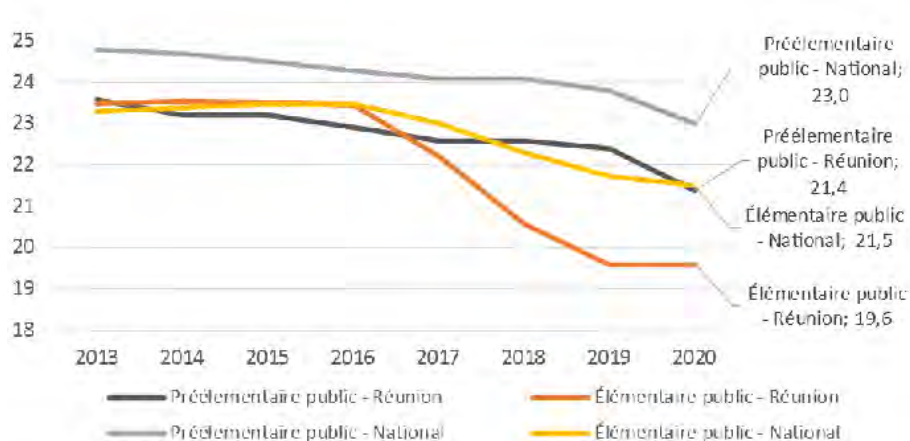
Les générations de 6-10 ans baissent depuis 2014, celles de 11-14 ans baisseront

à partir de 2019, et celle de 15-19 ans à partir de 2023. Le nombre d'élèves baisserait un peu plus au collège.

C'est la microrégion Ouest qui serait la plus concernée : -0,9 % par an en moyenne jusqu'en 2030 et les niveaux collège et lycée seraient plus touchés que l'élémentaire.

Ces évolutions découlent des générations scolarisables moins nombreuses, associées à un vieillissement de la population marqué à l'horizon 2030.

Evolution du nombre d'élèves par classe dans le premier degré public selon le niveau. (Fig.4)



Source : MENIS-DEPP, base Diapre

ENCADREMENT SCOLAIRE

Une baisse du nombre d'élèves par classe en primaire depuis 2017

Le nombre d'élèves par classe baisse sensiblement depuis 2017, en particulier pour le niveau élémentaire (figure 4).

Ce fléchissement s'est opéré suite à la mise en place des classes dédoublées en REP+, puis s'est accentué aux rentrées 2018 et 2019 avec l'élargissement de la mesure de dédoublement aux élèves de CP en REP et aux élèves de CE1. La baisse est plus marquée dans l'académie que pour le niveau national.

La tendance globale à l'amélioration du taux d'encadrement en primaire depuis 2017

découle de la baisse du nombre d'élèves, combinée à l'augmentation des effectifs d'enseignants (figure 5).

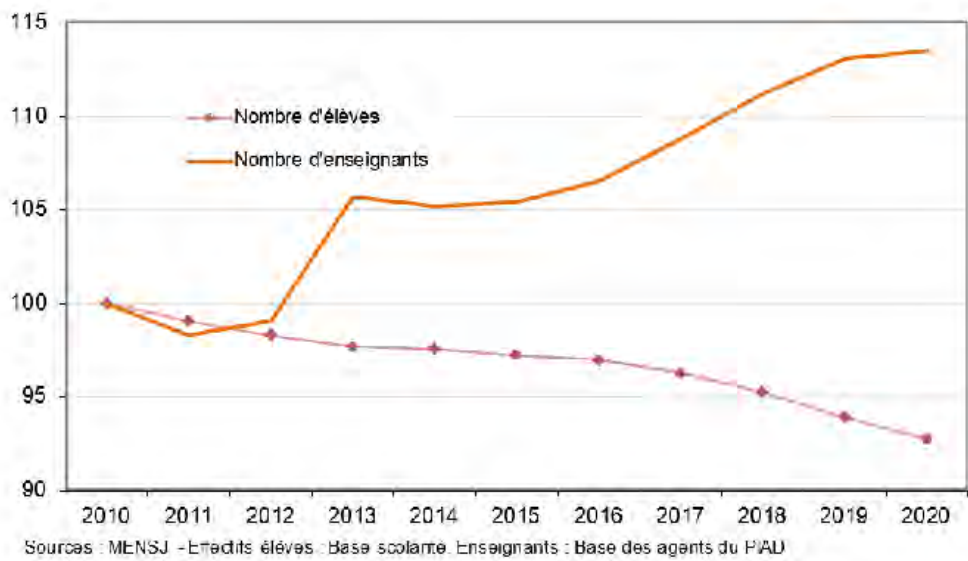
Des heures d'enseignement allouées stables dans le second degré.

Le nombre d'heures d'enseignement par élève est stable ces cinq dernières années. L'augmentation du nombre global d'enseignants du second degré suit tendanciellement le pas de la démographie (figure 6).

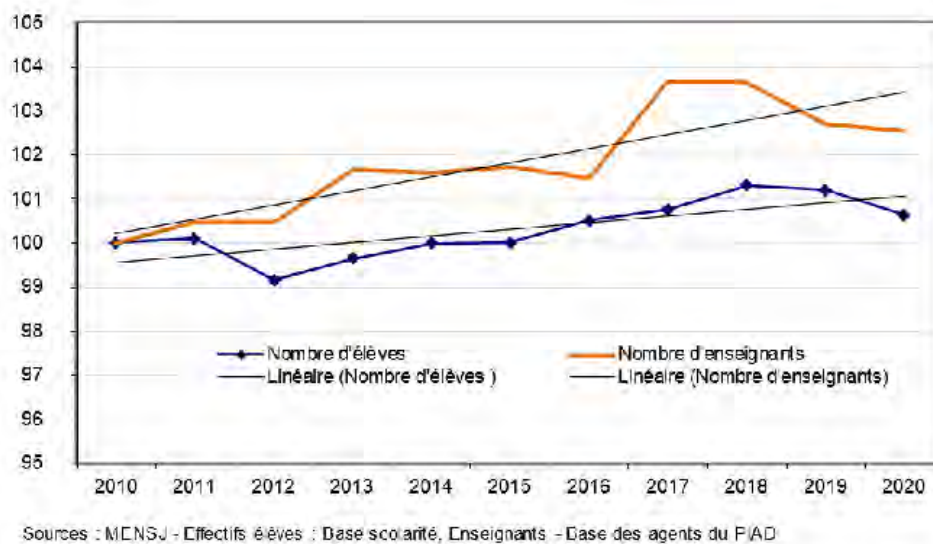
Pour les formations générales et technologiques en lycée public, 131 heures hebdomadaires d'enseignement sont délivrées pour 100 lycéens de l'académie en 2020 (soit en moyenne 6 heures de plus que la moyenne nationale).

L'indicateur H/E est plus élevé lorsque les formations sont dispensées en plus petits effectifs, comme c'est le cas pour les formations professionnelles (enseignement souvent en atelier).

Evolutions comparées des effectifs d'élèves et d'enseignants du premier degré public dans l'académie de La Réunion, en base 100 (2007) (Fig.5)



Evolution comparée des effectifs d'élèves et d'enseignants du second degré public dans l'académie, en base 100 (Fig.6)



LES PROGRÈS DEPUIS 1984

performances. En 1985, moins d'un jeune sur deux parvenait en troisième, ils sont un peu moins de neuf sur dix en 1995. En métropole, le processus s'est déroulé sur plusieurs décennies.

Davantage de jeunes de 16 à 19 ans scolarisés

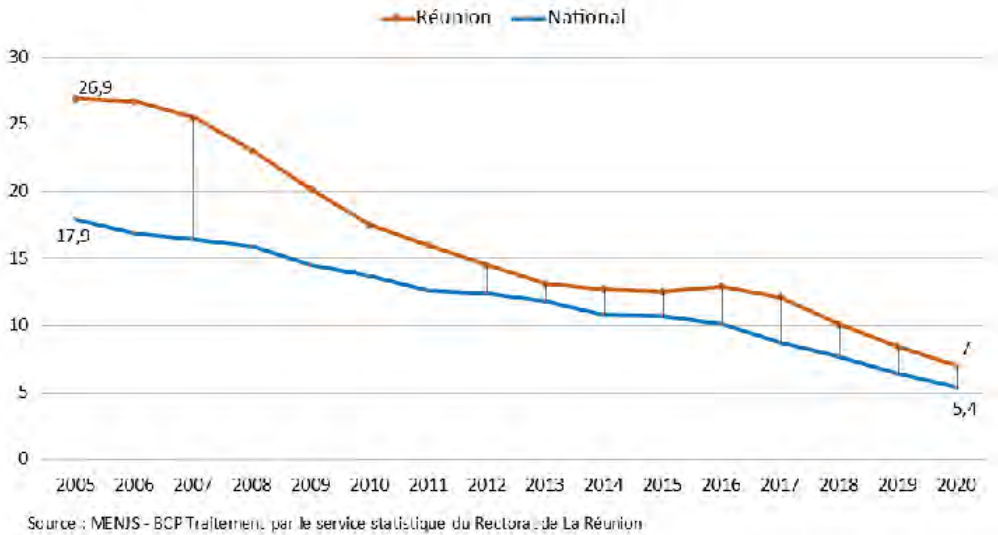
85 % des jeunes de 16 ans à 19 ans sont aujourd'hui scolarisés, ils étaient 62 % en 1995 et 37 % en 1984. L'académie a su relever les défis de la massification grâce aux efforts conjoints de l'État et des collectivités par un investissement massif dans le bâti scolaire et les équipements pédagogiques.

Des progrès incontestables depuis la création de l'académie en 1984

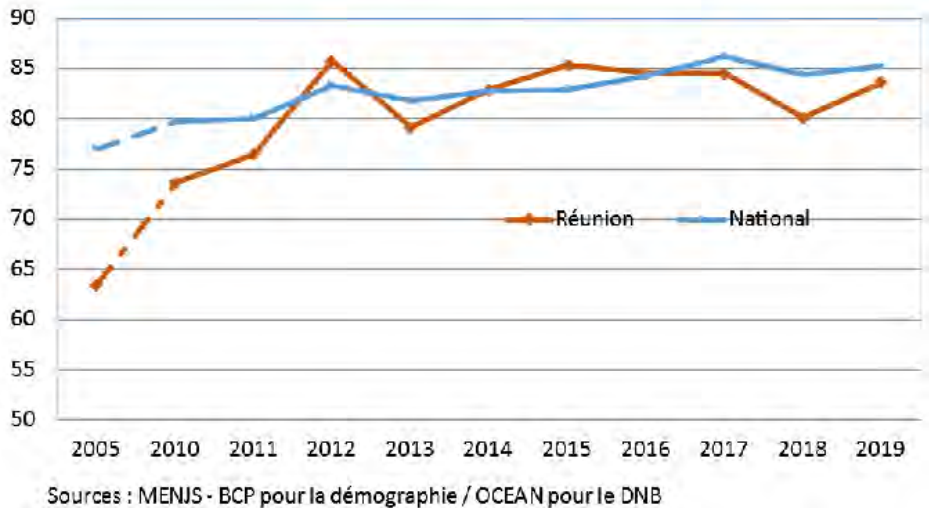
Le système éducatif réunionnais a, en quelques décennies, incontestablement amélioré ses

Pour autant la taille des établissements reste importante et de nombreuses écoles, pour la plupart construites dans les années 60, n'ont pas été réhabilitées.

Proportion d'élèves en retard à l'entrée en sixième venant d'une école publique de l'académie. (Fig.7)



Taux d'accès d'une génération au diplôme national du Brevet (Fig.8)



Des parcours plus fluides et un accès au diplôme national du brevet comparable au national

L'académie compte aujourd'hui trois fois moins d'élèves en retard à l'entrée en sixième qu'il y a 15 ans. L'écart au taux national s'est réduit à moins de 2 points, il était de 9 points en 2005 (figure 7).

Les collèges en éducation prioritaire (EP) de l'académie se distinguent par des retards moins importants qu'en moyenne nationale : en 2020, 9,6 % des élèves de sixième (hors Segpa) scolarisés en REP+ (contre 6,6 % en REP) dans l'académie ont au moins un an de retard contre 10,3 % en moyenne pour le réseau national REP+ (contre 7,8 % en REP).

En troisième (hors Segpa), les élèves scolarisés au sein des collèges de l'EP de l'académie sont moins en retard que leurs homologues de l'hexagone. En REP+, 15,7 % des élèves ont au moins un an de retard en troisième dans l'académie en 2020 (après 17,8 % en 2019) contre 22,8 % au niveau national (25,9 % en 2019). En REP, la proportion d'élèves de troisième en retard est de 13,7 % (15 % en 2019) contre 16,3 % pour le REP national (18,6 % en 2019).

Le taux d'accès d'une génération au diplôme national du brevet oscille autour de la moyenne nationale depuis 2012 (figure 8).

Une répartition entre les différentes voies de formations de lycée qui se stabilise

Sur 100 élèves scolarisés en troisième (hors Segpa) dans les collèges publics et privés sous contrat de l'académie, 60 poursuivent en seconde générale et technologique (65 au niveau national), 25 en seconde professionnelle (contre 19 au niveau national), 10 en première année de CAP (4 au niveau national).

Les passages de troisième en lycée sont relativement stables sur les cinq dernières années. Le taux de passage des élèves de troisième segpa vers la première année de CAP se maintient également, autour de 77 % (contre 62 % au niveau national). Il en découle une répartition stable entre les différentes voies de formation en lycée. Environ 15 000 élèves sont scolarisés en première année de lycée : sur 100, 60 sont en seconde générale et technologique, 25 en seconde professionnelle et 15 en première année de CAP.

Des taux d'accès de la seconde aux baccalauréats très proches des taux moyens nationaux

Près de neuf élèves sur dix qui entrent en seconde générale et technologique dans l'académie accèdent au baccalauréat avec ou sans redoublement. Le taux d'accès au baccalauréat

professionnel approche les 70 %. Ces taux sont comparables aux taux moyens nationaux. À l'aune des taux d'accès aux diplômes du secondaire, les lycéens de La Réunion ont des résultats désormais très proches des moyennes nationales, voire supérieurs aux séries générales du baccalauréat.

Au baccalauréat scientifique, le taux de réussite est supérieur à la moyenne nationale depuis 2014. C'est une constante chez les filles (figure 9).

Bien que moins réguliers, les garçons de l'académie font également mieux en moyenne que leurs homologues de l'hexagone sur les six dernières années.

Les écarts de réussite au baccalauréat général selon l'origine sociale se sont réduits en 20 ans

Les enfants de parents sans emploi représentent 32 % de l'ensemble des candidats présents au baccalauréat général en 2019 dans l'académie, ils étaient 19 % en 1997. Sur la même période, leur taux de réussite est passé de 57 % à 90 %. Il a progressé plus vite qu'au niveau national (figure 10).

Les lycéens d'origine sociale défavorisée sont désormais majoritaires parmi les bacheliers généraux de l'académie : ils constituent 41% de l'ensemble des bacheliers généraux de l'académie en 2019 alors qu'ils représentaient un quart des bacheliers en 1997 (figure 11).

L'académie compte en proportion plus de lycées dont les performances au baccalauréat sont supérieures aux attendus

Dans l'académie, l'espérance d'obtenir le baccalauréat pour un élève de sixième est de 66,9% (contre 65,5% en 2015).

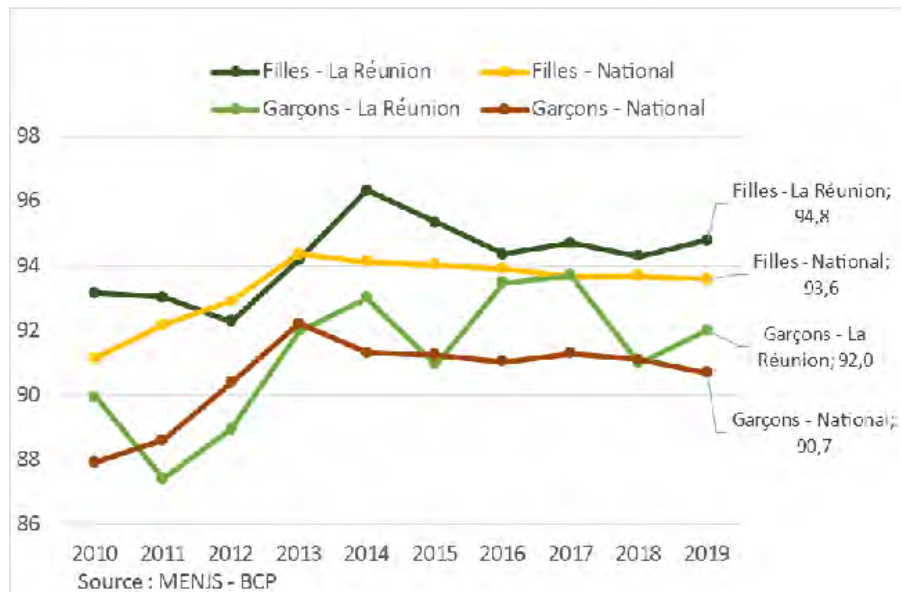
Cette probabilité d'obtenir le baccalauréat dans l'académie est bien en deçà des moyennes des académies de l'hexagone. Mais elle est supérieure au taux attendu au regard des caractéristiques sociales de l'académie (figure 12).

Sur les sessions 2018 et 2019, 47 % des lycées professionnels de l'académie sont considérés comme performants contre 12 % en moyenne sur le plan national (figure 13).

Un taux de poursuites d'études supérieures comparable à la moyenne nationale.

En 2019, 77,5 % des bacheliers de l'académie accèdent à l'enseignement supérieur. C'est un taux inférieur au pic de 2016 (81,3 %) mais qui reste comparable à la moyenne nationale (figure 14).

Évolution des taux de réussite au baccalauréat scientifique de 2010 à 2019 (Fig.9)



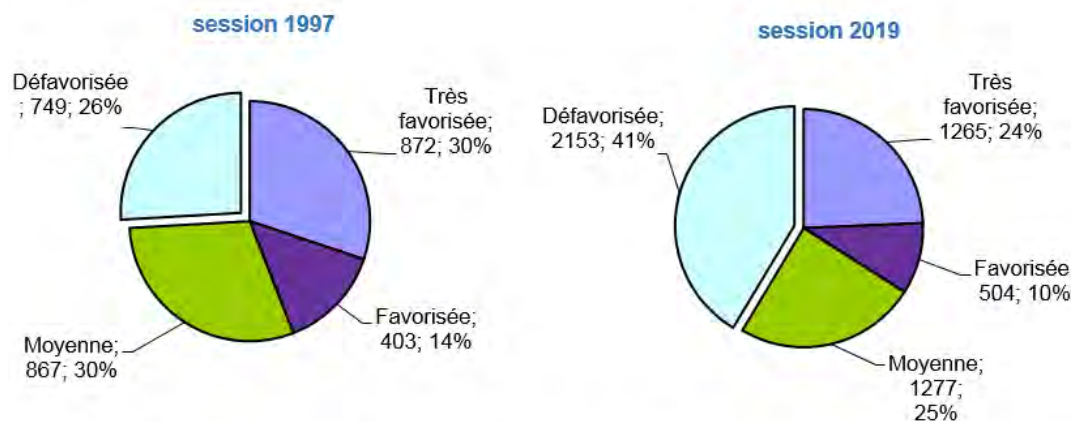
Taux de réussite au baccalauréat général selon les professions et catégories socioprofessionnelles des parents (PCS) - Évolution comparée (Réunion - National) entre 1997 et 2019 (Fig.10)

Taux de réussite au bac général et écarts selon PCS	La Réunion			National		
	1997	2010	2019	1997	2010	2019
Tous candidats du bac général	66 %	87 %	93 %	77 %	87 %	92 %
dont enfants de cadres et assimilés	81 %	94 %	97 %	83 %	92 %	95 %
dont enfants d'ouvriers	56 %	84 %	92 %	70 %	82 %	88 %
dont enfants de sans emploi	57 %	82 %	90 %	66 %	78 %	84 %
Ecart Cadres / Ouvriers	+24 points	+10 pts	+5 pts	+13 points	+ 11 pts	+ 7 pts
Ecart Cadres / sans emploi	+23 points	+12 pts	+7 pts	+17 points	+ 14 pts	+ 12 pts

Lecture : Parmi les enfants d'ouvriers présents au baccalauréat général en 2019 dans l'académie, 92% ont obtenu le diplôme contre 56% en 1997 soit une progression de 36 points (vs +18 points au niveau national). Dans l'académie, l'écart de taux de réussite entre les enfants de cadres et les enfants d'ouvriers est passé de 25 points en 1997 (écart divisé par 5 entre 1997 et 2019).

Source : MENJS - BCP

Répartition des bacheliers généraux selon l'origine sociale (en quatre groupes) (Fig.11)



Lecture : Parmi les bacheliers de l'académie de la session 2019, 41% sont d'origine sociale défavorisée (selon les PCS des parents) ; en 1997, ils représentaient 26 % des bacheliers généraux.

Source : MENJS - BCP

Plus de lycéens d'origine sociale défavorisée dans les classes préparatoires aux grandes écoles qu'il y a 15 ans.

Trois étudiants sur dix inscrits dans les classes préparatoires aux grandes écoles (public) dans l'académie sont d'origine sociale défavorisée. C'est 1,6 fois plus qu'il y a 15 ans.

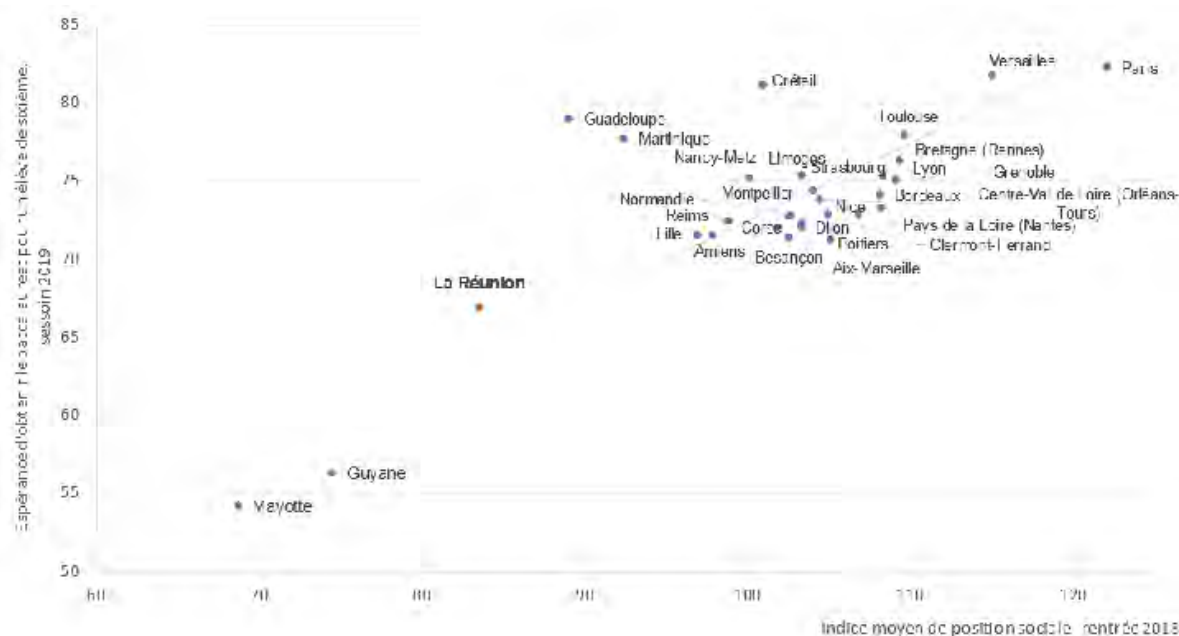
L'écart avec la métropole s'est sensiblement réduit mais reste encore significativement élevé (-10 points en 2017).

Le nombre de jeunes qui arrêtent leurs études sans avoir obtenu est passé de 54,3 % en 1999 à 26,7 % en 2017.

La part des jeunes de 16 ans à 29 ans sortant sans diplôme a été divisée par 2 en 20 ans.

Au recensement de 2017, près de trois quarts des jeunes réunionnais âgés de 16 à 29 ans arrêtent leurs études en ayant obtenu au moins un diplôme de niveau V (figure 15). Ils étaient à peine 46 % il y a 20 ans.

Espérance d'obtenir le baccalauréat et caractéristiques sociales de l'académie (Fig.12)



Répartition des lycées et LP « performants » et « en deçà des attentes » selon les résultats des indicateurs de valeurs ajoutées (IVAL) (Fig.13)

IVAL : Lycées d'enseignement général et technologique " performants " et " en deçà des attentes " deux années de suite

		Nombre de LEGT présents en 2018 et 2019	LEGT performants en 2018 et 2019		LEGT en deçà des attentes en 2018 et 2019	
			Nombre	%	Nombre	%
LA REUNION	Public	29	2	6,9%	0	0,0%
	Privé	3	0	0,0%	0	0,0%
	Public + Privé	32	2	6,3%	0	0,0%
FM + DROM	Public	1 518	89	5,9%	157	10,3%
	Privé	746	38	4,8%	27	3,6%
	Public + Privé	2 264	125	5,5%	184	8,1%

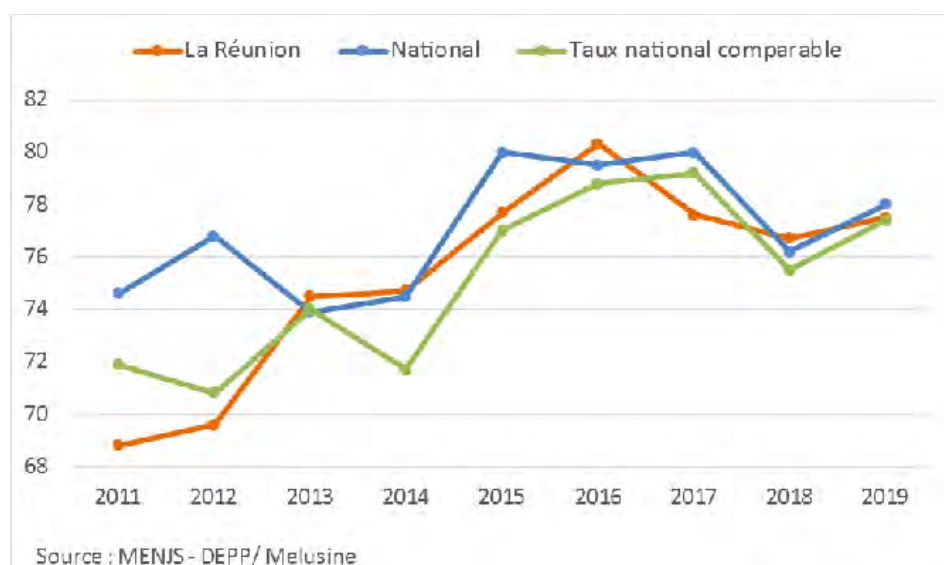
Source : MENJIS - DEPP. Source d'origine : IVAL, session du baccalauréat 2019.

IVAL : Lycées professionnels " performants " et " en deçà des attentes " deux années de suite

		Nombre de LP présents en 2018 et 2019	LP performants en 2018 et 2019		LP en deçà des attentes en 2018 et 2019	
			Nombre	%	Nombre	%
LA REUNION	Public	29	14	48,3%	1	3,5%
	Privé	3	1	33,3%	0	0,0%
	Public + Privé	32	15	46,9%	1	3,1%
FM + DROM	Public	1 475	159	10,8%	233	15,8%
	Privé	503	78	15,1%	25	5,0%
	Public + Privé	1 978	235	11,9%	258	13,0%

Source : MENJIS - DEPP. Source d'origine : IVAL, session du baccalauréat 2019.

Evolutions comparées des taux de poursuites d'études des bacheliers dans l'enseignement supérieur (Fig.14)



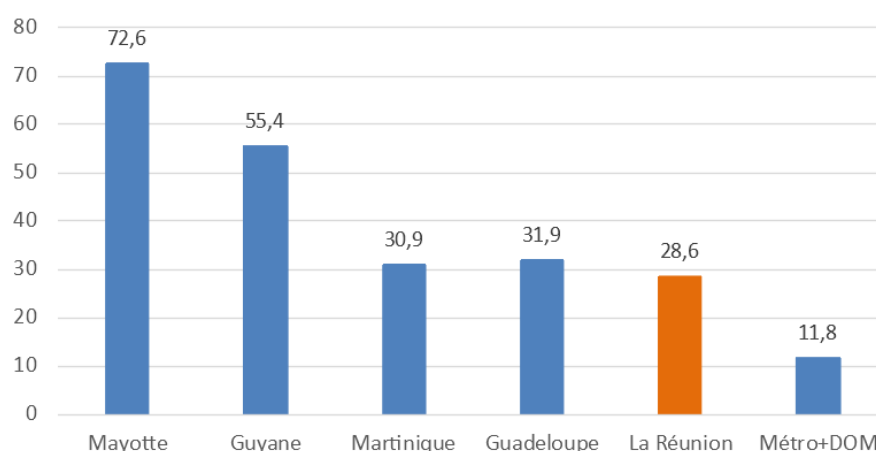
Part des jeunes de 16 à 29 ans non scolarisés selon le niveau du diplôme (Fig.15)

Niveau du diplôme le plus haut	La Réunion				France métropolitaine			
	2017	2011	1999	Ecart 2017 - 1999	2017	2011	1999	Ecart 2017 - 1999
Sans diplôme	26,7	35,7	54,3	-27,6	16,6	19,4	24,5	-7,9
CAP / BEP	24,9	24,5	22	2,9	20,4	23,2	28,7	-8,3
Baccalauréat ou équivalent	28,4	23	13,8	14,6	26,7	24,5	20,2	6,5
Diplôme du supérieur	20	16,8	9,9	10,1	36,3	32,9	26,6	9,7
Ensemble	100	100	100	-	100	100	100	-

Lecture : Parmi la population non scolarisée des 16 à 29 ans à la Réunion en 2017 (98 350 au recensement), 26,7% (soit 26 290 jeunes de 16 à 29 ans) sont sortis de la formation initiale sans diplôme.

Source : Insee, recensements de la population - Traitement par le service statistique du rectorat de La Réunion

JDC 2019 - Pourcentages de jeunes en difficulté de lecture dans les académies d'outre-mer (Fig.16)



Source : Ministère des Armées - DSNJ, MENJ-DEPP

LES POINTS DE VIGILANCE

Près d'un jeune sur sept en situation d'illettrisme en 2019.

La Journée défense et citoyenneté (JDC) instaurée en 1997, obligatoire pour les citoyens

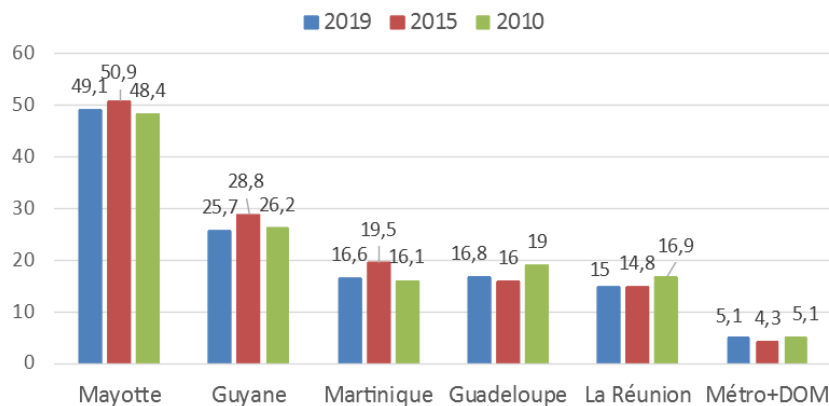
français entre 17 à 25 ans, comporte trois volets : l'automatisme de la lecture, les connaissances lexicales et les traitements de supports écrits. Ils permettent d'établir des profils de lecteurs à 17 ans.

En 2019, 28,6 % des jeunes réunionnais sont en difficulté de lecture à La Réunion (figure 16).

C'est un peu moins que les autres DROM mais c'est 12,4 points de plus que l'académie métropolitaine la plus touchée en France hexagonale (Amiens avec 16,2 %).

Près d'un jeune sur sept dans l'académie peut être considéré comme en situation d'illettrisme selon les critères de l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI) : c'est trois fois plus que la moyenne nationale (figure 17).

Pourcentages de jeunes en situation d'illettrisme mesurés lors des JDC - DROM (Fig.17)



Source : Ministère des Armées - DSNJ, MENJ-DEPP

Des difficultés pour la maîtrise du français dès le primaire

Les difficultés pour la maîtrise de langue sont perceptibles dès l'entrée au CP, notamment pour la compréhension à l'oral (figure 18).

En 2019, 54,7 % des enfants de CP scolarisés dans l'académie ont une maîtrise satisfaisante de la « compréhension des mots entendus / lus par l'enseignant » contre 70,3 % au niveau national.

Pour la reconnaissance des lettres et la conscience phonologique, les résultats se situent dans la moyenne nationale. Les fragilités dans la maîtrise du français repérées par les évaluations sont également perceptibles en CE1 et à l'entrée en sixième.

Des difficultés en mathématiques, en particulier pour la résolution des problèmes

En début CP, un élève sur deux maîtrise la résolution des problèmes dans l'académie en 2019 (figure 19). C'est 16 points de moins que la moyenne nationale.

L'écart à la moyenne nationale est également très significatif pour la compétence « comparer les nombres » : 65,6 % de maîtrise satisfaisante dans l'académie contre 76,6 % au niveau national soit un écart de - 11 points.

Des résultats aux évaluations à l'entrée en sixième en progrès en français mais en retrait et plus fragiles en mathématiques

Que ce soit en primaire où à l'entrée au collège, les résultats aux évaluations sont globalement inférieurs aux moyennes nationales.

En sixième, le socle en français est considéré comme maîtrisé par 79,4 % des élèves de l'académie en 2020 (vs 88,3% au niveau national). Cependant, les collèges en éducation prioritaire renforcée (REP+), ainsi que les collèges privés sous contrat se distinguent en français par des taux de maîtrise supérieurs aux taux nationaux (figure 20).

En mathématiques, les résultats sont en retrait en 2020 et bien en deçà des moyennes nationales pour l'ensemble des collèges publics.

Les garçons accèdent moins que les filles au diplôme national du Brevet et au lycée général, et sont plus en difficulté de lecture lors des tests de la JDC

À tous les moments clés du parcours, de l'école à l'enseignement supérieur, les garçons accusent un retard sur les filles (figure 21). Un peu plus en retard à l'entrée en sixième (10 % contre 6 % des filles), les garçons sont moins performants aux évaluations.

C'est en français que l'écart en faveur des filles est le plus significatif : près de 13 points de plus que les garçons en 2019 (contre un écart de 8 points en faveur des filles au niveau national).

À la sortie du collège, moins de garçons accèdent au diplôme national du brevet (DNB) : le taux d'accès d'une génération au DNB peine à franchir la barre des 77 % pendant que les filles se

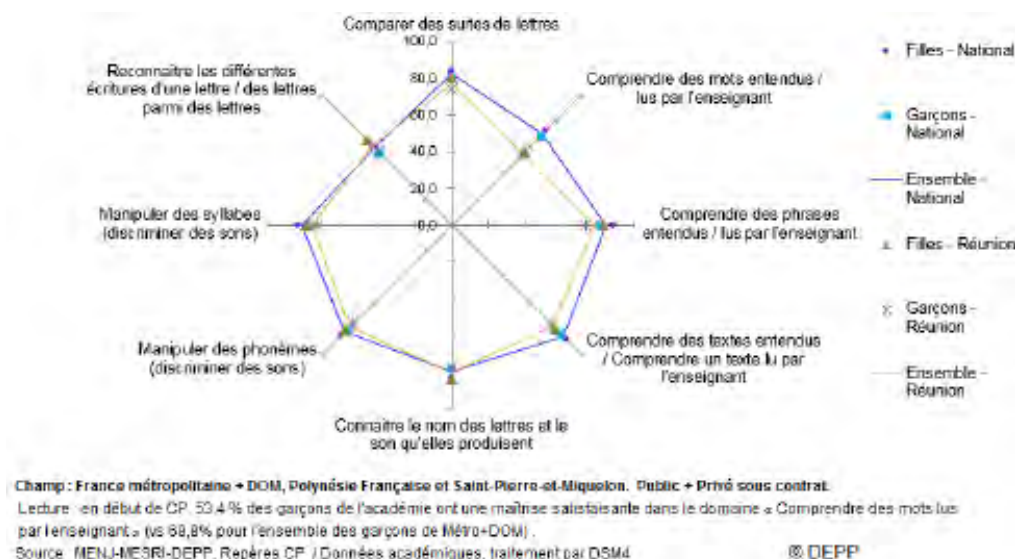
maintiennent au dessus de la barre de 90 % (91 % en 2019) depuis que celle-ci a été franchie en 2015.

Avec de moins bons résultats au DNB, aussi bien en série générale qu'en série professionnelle, à peine un garçon sur deux poursuit en lycée dans une formation générale et technologique (48 % contre 65,3 % des filles en 2019).

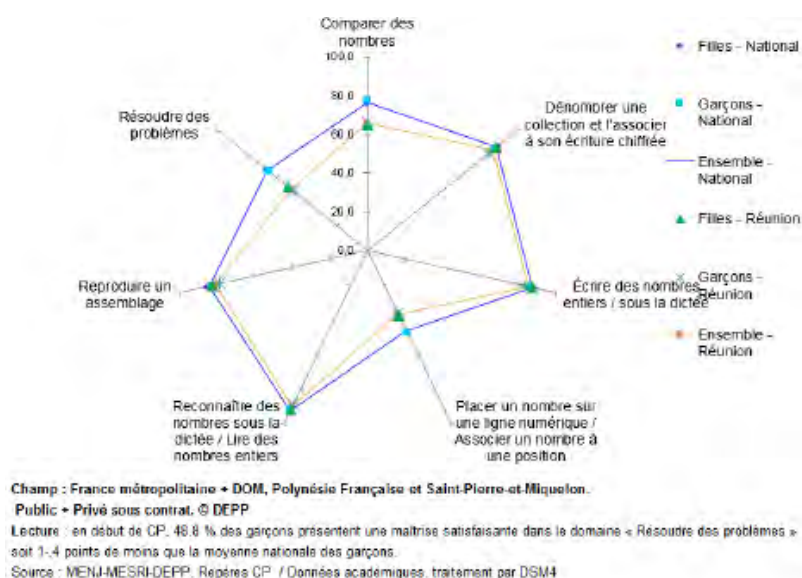
Et les passages en CAP sont deux fois plus fréquents, que pour les filles (14,3 % contre 7,3 % pour les filles en 2019, soit un écart moyen entre les garçons et les filles 3 fois plus élevé que l'écart moyen national).

A la sortie du lycée, les garçons réussissent moins que les filles, notamment aux baccalauréats professionnels (écart moyen de 6 points). Et une fois le baccalauréat obtenu, ils sont moins nombreux à poursuivre des études supérieures (73 % des garçons titulaires du baccalauréat

Proportion d'élèves ayant une maîtrise satisfaisante en français en début de CP, septembre 2019, en pourcentage (Fig.18)



Proportion d'élèves ayant une maîtrise satisfaisante en mathématiques en début de CP, septembre 2019, en pourcentage (Fig.19)



poursuivent des études supérieures en 2019 contre 81% des filles).

Lors des tests de la JDC, un tiers des garçons sont considérés comme étant en difficulté de lecture contre à peine un quart des filles. L'écart entre les garçons et les filles dans l'académie est deux fois plus élevé qu'au niveau national.

En 20 ans, le niveau de formation des jeunes garçons a beaucoup moins progressé que celui des filles

La part des jeunes filles de 16 ans à 29 ans diplômées du supérieur a doublé entre 1999 et 2017 : 25 % des jeunes filles sont titulaires d'un diplôme supérieur en 2017 (31 % au niveau national), elles étaient 12 % dans cette situation en 1999.

Les garçons, avec seulement 15 % en 2017 (contre 42 % au niveau national), accusent un retard de 10 points sur les filles (figure 22).

Le diplôme : un facteur déterminant de l'insertion des jeunes

Le fait d'être diplômé joue de façon essentielle sur l'insertion professionnelle des jeunes : ainsi 20 % des lycéens sortants en 2018 ou 2019 ayant obtenu leur diplôme sont en emploi contre 12 % pour ceux qui ne l'ont pas eu.

Pour les apprentis, le taux d'emploi s'élève à 48 % pour les sortants diplômés contre 31 % pour les sortants non diplômés (figure 23).

Pour les jeunes sortant de lycée, cet avantage s'accroît avec le niveau de formation (+ 11 points pour les sortants de BTS, vs + 5 points pour les sortants de CAP).

Résultats aux évaluations à l'entrée en sixième dans les collèges publics, en pourcentage (Fig.20)

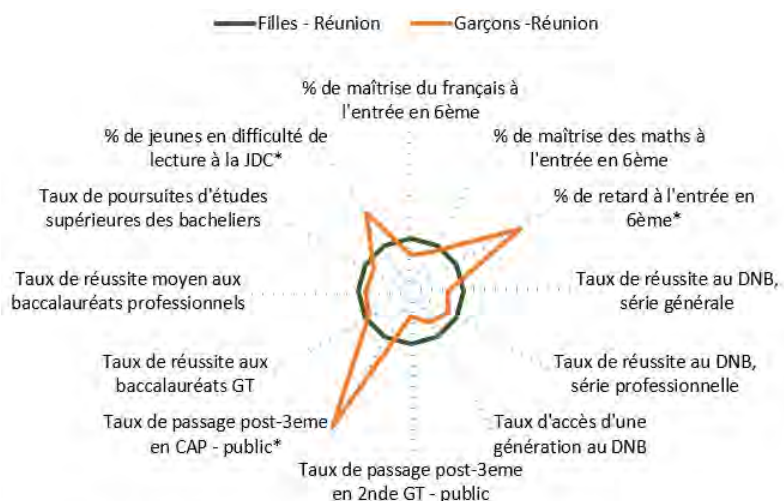
Français	Session	Filles	Garçons	Ecart F-G	HEP	REP	REP+	PRIVE	Ensemble
La Réunion	2020	84,8	74,3	10,5	83,6	75,8	69,6	96,5	79,4
	2019	81,8	69,2	12,6	78,9	72,4	65,2	93,8	75,4
	2018	82,9	74,5	8,4	80,9	75,9	71,6	94,2	78,5
	2017	80,7	68,3	12,4	78,0	70,8	66,0	92,3	74,4
Ecart 2020-2019		3,0	5,1	-2,1	4,7	3,4	4,4	2,7	4,0
Ecart 2020-2017		4,1	6,0	-1,9	5,6	5,0	3,6	4,2	5,0
Métro+Dom	2020	91,2	85,6	5,6	89,7	78,3	68,0	94,9	88,3
	2019	87,9	79,5	8,4	84,6	72,9	63,0	91,0	83,5
	2018	89,4	84,6	4,8	87,9	78,2	68,5	92,2	86,8
	2017	88,4	82,3	6,1	86,6	74,7	63,6	92,2	85,3
Ecart 2020-2019		3,3	6,1	-2,8	8,9	5,4	5,0	3,9	4,8
Ecart 2020-2017		2,8	3,3	-0,5	3,1	3,6	4,4	2,7	3,0

Lecture : En Français, le socle est considéré comme maîtrisé (satisfaisante ou bonne) par 84,8 % des filles de l'académie à la rentrée 2020 contre 74,3% pour les garçons. L'écart selon le genre en faveur des filles est 10,5 points (après 12,6 points en 2019). L'écart F/G est 2 fois plus important que l'écart moyen national.

Maths	Session	Filles	Garçons	Ecart F-G	HEP	REP	REP+	PRIVE	Ensemble
La Réunion	2020	56	51,1	4,9	59,1	47,4	37,7	84,7	53,5
	2019	56,9	53,3	3,6	61,1	48,8	40,3	82,8	55,1
	2018	56,8	54,6	2,2	59,6	50,7	44,1	83,4	55,7
	2017	54,8	54,3	0,5	59,7	49,3	41,1	84,0	54,5
Ecart 2020-2019		-0,9	-2,2	1,3	-2,0	-1,4	-2,6	1,9	-1,6
Ecart 2020-2017		1,2	-3,2	4,4	-0,6	-1,9	-3,4	0,7	-1,0
Métro+Dom	2020	71,8	72,4	-0,6	74,0	54,4	40,2	84,0	72,1
	2019	69,6	68,4	1,2	70,8	52,6	39,8	79,4	69,1
	2018	71,7	73,4	-1,7	74,2	55,7	42,9	82,8	72,3
	2017	72,7	73,8	-1,1	75,2	56,7	43,4	83,7	73,2
Ecart 2020-2019		2,2	4,0	-1,8	3,2	1,8	0,4	4,6	3,0
Ecart 2020-2017		-0,9	-1,4	0,5	-1,2	-2,3	-3,2	0,3	-1,1

Lecture : En Mathématiques, le socle est considéré comme maîtrisé (satisfaisante ou bonne) par 56 % des filles de l'académie à la rentrée 2020 contre 51,1% pour les garçons. L'écart selon le genre en faveur des filles est 4,2 points (après 3,6 points en 2019).

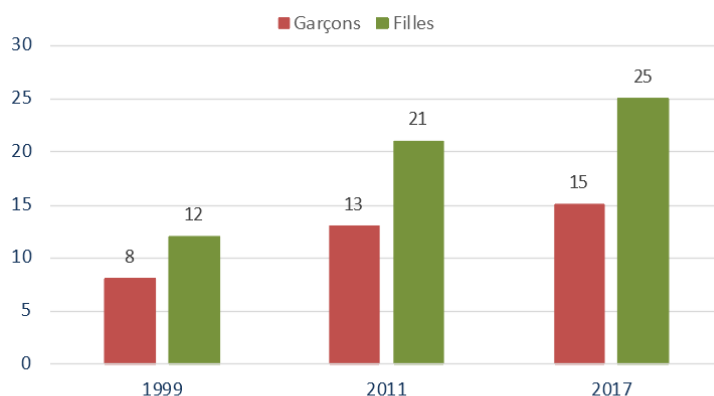
Principaux indicateurs de résultats et de parcours - comparaison Garçons / Filles (en base 100) (Fig.21)



Sources : MENSJ - DEPP BCP/APAE2D/Bases évaluations nationales -

Lecture : le positionnement à l'intérieur du cercle caractérise une moins bonne réussite des garçons comparativement aux filles (pour les indicateurs signalés par un *, la lecture doit être inversée)

Part des jeunes de 16 ans à 29 ans diplômés du supérieur selon le genre - La Réunion (Fig.22)



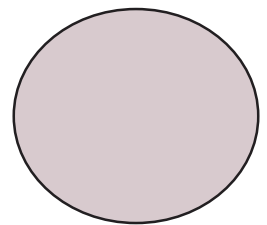
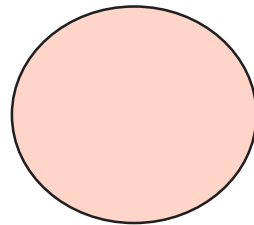
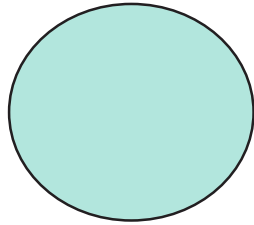
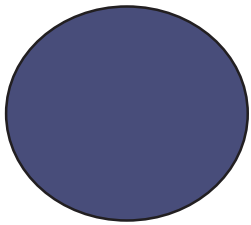
Source : Insee, recensements - Traitement : service statistique du rectorat de La Réunion

Taux d'emploi selon l'obtention du diplôme (en pourcentage) (Fig.23)

Lycéens			
	Diplômés	Non diplômés	Ecart (dipl. - non dipl.)
CAP	10	6	+ 5
Bac pro	17	7	+ 9
BTS	38	27	+ 11
Ensemble	20	12	+ 8
Apprentis			
	Diplômés	Non diplômés	Ecart (dipl. - non dipl.)
CAP	42	24	+ 18
Bac pro	43	19	+ 24
BP	68	38	+ 30
BTS	52	35	+ 16
Ensemble	48	31	+ 17

Champ : Sortants d'apprentissage ou sortants de lycée (EN privé et public) en 2019 et en 2018 avec obtention du diplôme renseignée.

Source : Dares-Depp-InserJeunes



Axe 1

CRÉER UN ENVIRONNEMENT FAVORABLE AU TRAVAIL DES ÉLÈVES ET DES PERSONNELS

Des établissements scolaires dans lesquels il fait globalement bon vivre mais une vigilance à maintenir sur certains points.

Les enquêtes nationales de climat scolaire et de victimation auxquelles participe chaque année l'académie de La Réunion montrent que si 9 élèves sur 10 déclarent se sentir bien dans leur collège ou leur lycée, il n'en demeure pas moins vrai qu'un peu plus de 5% des collégiens et des lycéens sont en situation de multivictimation pouvant évoquer un harcèlement. De même 18 % des collégiens déclarent avoir subi au moins une atteinte via les réseaux sociaux ou par téléphone portable et pour 7% d'entre eux, le nombre d'atteintes déclarées peut s'apparenter à du cyberharcèlement.

Sur notre territoire, les enquêtes locales de climat scolaire menées ont montré que c'est principalement la sécurité aux abords qui inquiétait le plus les élèves faisant ressortir la nécessité d'un partenariat rapproché avec les acteurs de terrain.

Par ailleurs, la pandémie liée au SARS COV 2 et ses répercussions au niveau des établissements scolaires en termes de protocole sanitaire et d'éducation à la santé au sens le plus large ont souligné toute l'importance d'une école qui protège et assure le bien-être et la sécurité de tous.

Toute démarche d'amélioration du climat scolaire se doit de prendre en compte l'épanouissement au travail de tous les acteurs.

L'importance des pratiques collaboratives, le nécessaire soutien à l'entrée dans le métier et dans l'académie, la prise en compte des difficultés exprimées qu'elles qu'en soient leurs causes, l'intégration dans la formation continue des exigences institutionnelles mais également des besoins des personnels doivent sous-tendre notre politique de ressources humaines. Il s'agit bien, en prenant appui sur les conclusions du Grenelle de l'éducation, de s'engager dans une amélioration des conditions de travail permettant à chaque acteur de saisir son pouvoir d'agir professionnel, dans un cadre sécurisé, au sein d'un collectif de travail bienveillant riche d'échanges professionnels favorisant le développement des compétences de chacun.

De la prise en compte du développement des compétences psychosociales chez nos élèves, à la prévention des risques psychosociaux de nos personnels, la même exigence doit nous guider.

Des élèves attachés au vivre ensemble réunionnais, engagés pour faire évoluer leur île et qu'il faut encourager à s'ouvrir au monde.

Dans une île multiculturelle où le sentiment religieux reste fort, il est important d'expliquer que la laïcité et les valeurs de la République sont les garants de ce vivre ensemble et qu'il faut donc les partager le plus largement possible. Certains jeunes souhaitent poursuivre leur engagement au-delà de leur cadre habituel au sein de dispositifs ou structures tels que les classes de défense et de sécurité globale, le régiment du service militaire adapté ou le service national universel. Ils doivent avoir l'opportunité de le faire.

Le seul indicateur national disponible en matière d'engagement des jeunes est le taux de participation aux élections des conseils des délégués pour la vie lycéenne. Avec un taux de 57,60 % en 2020, La Réunion se place en tête des 30 académies. Les motifs d'engagement sont nombreux que ce soit comme éco-délégué au service de la biodiversité de l'île et des problématiques locales de développement durable ou pour lutter contre le trop grand nombre de violences conjugales ou intrafamiliales (plus de 3 850 faits déclarés en 2020 auprès des forces de l'ordre) en menant des actions pour l'égalité et contre le sexisme.

Mais si les dynamiques au niveau du territoire sont bien amorcées et doivent être poursuivies, il reste encore des marges de progression quant à une nécessaire ouverture au monde afin que les jeunes Réunionnais qui le souhaitent puissent s'inscrire en toute confiance dans des démarches de mobilité.

De la même manière, il est aussi de notre responsabilité de développer une politique de ressources humaines permettant d'accroître les projets individuels de mobilité professionnelle interne et externe, de repérer les talents et développer les viviers et de valoriser les compétences.

Une école pour s'épanouir et prendre confiance en soi.

Avec 80 % d'élèves évoluant en milieu créolophone, le bilinguisme créole/français doit être un facteur de réussite vers le plurilinguisme. Mais cette situation peut aussi générer chez certains élèves un manque de confiance et des difficultés à l'oral : phénomènes de mutisme lors de l'accueil en maternelle, mécanismes d'hybridation dus à la proximité entre les deux langues pouvant générer une instabilité parfois inhibante, persistance d'un modèle diglossique au niveau des représentations de certains jeunes avec possible repli sur soi. Or l'oral est une condition essentielle de réussite scolaire, professionnelle ou sociale et d'épanouissement personnel. La parole est un moyen de désamorcer la violence, le débat un outil pour faire vivre la démocratie et rendre les jeunes acteurs de leur époque.

Orientation 1 - Développer un climat scolaire propice aux apprentissages

Une école qui protège

OBJECTIFS

- Inscrire l'école dans son époque en favorisant les pratiques pédagogiques innovantes.
- Prévenir la violence, la cyberviolence, le harcèlement et le cyberharcèlement.
- Développer l'école promotrice de santé.

MESURES

- **Mettre en avant la démarche climat scolaire et les pratiques innovantes** à travers l'organisation d'un séminaire académique, la création d'un pôle dédié de formateurs académiques, l'accompagnement des porteurs de projets, le développement de formations d'initiative locale au sein des établissements, la diffusion des pratiques innovantes, la formation aux ludopédagogies, la mise en place d'enquêtes locales de climat scolaire.
- **Favoriser dans les établissements le développement de programmes de prévention reposant sur une vision systémique** : renforcement des pratiques collaboratives, entraide professionnelle, stratégies de renforcement positif, d'encouragement et de responsabilisation auprès des jeunes, apprentissage coopératif et système d'entraide par les pairs, développement de meilleures habiletés sociales et gestion des conflits, niveau d'engagement des adultes, système disciplinaire clair et cohérent.
- **Agir pour lutter contre les violences scolaires** :

En présentant un bilan annuel des faits constatés et de leur traitement au conseil d'administration des établissements et en saisissant systématiquement l'application académique Faits établissement pour les plus graves d'entre eux.

En assurant le suivi des élèves sanctionnés par l'instauration d'une période probatoire après exclusion.

En s'appuyant sur la convention justice/éducation nationale signée en octobre 2020 qui définit les modalités de partenariat, les actions d'information et de formation, le traitement des faits délictueux, le traitement judiciaire des faits en lien avec la menace terroriste, l'aide aux victimes, le traitement du décrochage scolaire, la prise en charge judiciaire de l'enfance maltraitée, les situations justifiant l'information du procureur de la République et le recours à l'article 40 du code de procédure pénale.

En renforçant la protection des personnels et en apportant une réponse systématique de la part de l'institution en cas d'atteinte ou fait grave commis à l'encontre d'un personnel.

En mobilisant pour des actions de prévention en collège et en lycée professionnel l'équipe

mobile de sécurité académique et les assistants prévention sécurité dans les lycées professionnels.

En favorisant la prise en charge des élèves hautement perturbateurs par la création d'une équipe mobile mixte d'intervention scolaire en lien avec l'établissement public de santé mentale de La Réunion ou au sein des classes relais.

En mettant en place un protocole d'accompagnement et de responsabilisation des parents pour les élèves poly-exclus.

En s'appuyant sur le partenariat avec les forces de l'ordre police ou gendarmerie et les maires à travers les conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance.

- **Prévenir et traiter les phénomènes de harcèlement et de cyberharcèlement :**

En impliquant les parents par le biais des comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté et en les sensibilisant à l'usage des écrans et du numérique à partir d'outils pédagogiques adaptés dans le cadre du dispositif du café des parents ou après la survenue d'incidents impliquant l'utilisation des téléphones portables ou des réseaux sociaux.

En déclinant dans chaque établissement le programme «clé en main» PHARe de lutte contre le harcèlement à l'école qui permettra à tous les établissements de se doter d'ambassadeurs «non au harcèlement» et de constituer une équipe pluricatégorielle formée à la prise en charge spécifique du harcèlement.

En appliquant le protocole national de traitement des situations de harcèlement entre élèves en s'appuyant sur le réseau des assistants sociaux référents prévention du harcèlement.

- **Développer dans les établissements le dispositif de l'école promotrice de santé** à travers une démarche progressive de labellisation et la formation d'élèves ambassadeurs-santé ayant pour mission de sensibiliser leurs camarades sur des démarches simples de prévention et contribuer à la réflexion sur le bien-être des élèves.

Orientation 1 - Développer un climat scolaire propice aux apprentissages**Une école qui encourage et valorise l'engagement et le partage des valeurs de la République****OBJECTIFS**

- Favoriser l'engagement des jeunes.
- Partager une éthique commune.

MESURES

- **Mobiliser l'équipe académique des valeurs de la République** pour faire partager et comprendre les valeurs de liberté, égalité, fraternité, laïcité, culture de l'engagement et lutte contre toutes les formes de discrimination, de racisme, d'antisémitisme ainsi que l'ensemble des fondamentaux de la vie démocratique issus des principes universels des droits de l'Homme.
- **Faire de la semaine de la laïcité et de la semaine d'éducation et d'actions contre le racisme et l'antisémitisme des rendez-vous incontournables.**

- **Promouvoir l'esprit de défense :**

En poursuivant la création de classes de défense et de sécurité globale: le trinôme académique, structure de concertation placée sous l'autorité de la rectrice, a accompagné la création de onze classes de ce type (neuf en collège et deux en lycée) qui peuvent être constituées en classe ou proposées en option. Une se fait en lien avec la police nationale, une avec le peloton de gendarmerie de haute montagne et une avec le service départemental d'incendie et de secours.

En renforçant le partenariat avec le régiment du service militaire adapté de La Réunion qui accueille chaque année 1400 jeunes qui pourront bénéficier de formation.

En développant le service national universel qui s'adresse aux jeunes filles et garçons âgés de 15 à 17 ans pour une société de l'engagement, bâtie autour de la cohésion nationale.

- Mettre en œuvre des actions pour l'égalité et contre le sexisme à partir des brochures nationales «Mon conseil de vie collégienne s'engage» et «Mon conseil de vie lycéenne s'engage» en s'appuyant sur le réseau des référents égalité filles-garçons.
- Élargir la réflexion collective autour du concept de diversité: mixité entre élèves de la voie générale et de la voie professionnelle dans les lycées polyvalents, prévention de l'homophobie et de transphobie.

- **Former les éco-délégués de l'académie :**

En assurant la formation des référents EDD d'établissement afin d'améliorer l'accompagnement des éco-délégués (formations de bassin et parcours m@gistère).

En favorisant les échanges inter-niveaux entre éco-délégué d'âges différents (labellisation EDD par consortium regroupant plusieurs types d'établissement).

En développant les échanges académiques (forum EDD).

En constituant une «boîte à outils de formation».

En permettant des échanges européens par le biais du consortium académique Erasmus+ qui permettra l'intégration de nouvelles pratiques et postures.

- **Engager les élèves à s'ouvrir au monde :**

En construisant des parcours progressifs de mobilité.

En favorisant l'engagement précoce, régulier et dans des projets de plus en plus ambitieux (de l'échange en distanciel à la mobilité longue d'étude ou de stage).

En engageant les équipes éducatives à proposer des projets à fort ancrage disciplinaire et pluridisciplinaire ou permettant l'acquisition de compétences transversales.

En mettant en place des actions phares telles que participer régulièrement à des classes virtuelles, accueillir des partenaires étrangers au sein de son établissement, prendre part à des chantiers solidaires à l'international, prendre sa place au sein d'une équipe de professionnels à l'étranger, réfléchir et débattre ensemble sur des enjeux partagés (Programme Model United Nations, etc.).

En valorisant et reconnaissant les compétences acquises.

Orientation 1 - Développer un climat scolaire propice aux apprentissages

Une école qui favorise l'estime de soi, l'apprentissage du bonheur et la capacité à prendre la parole, argumenter et débattre

OBJECTIFS

- Développer les compétences psycho-sociales des élèves.
- Mettre en avant la pratique de l'oral.
- Partager une éthique commune pour que chacun puisse s'épanouir dans un climat apaisé.
- Concevoir et déployer une ingénierie du bonheur, qui favorise la réussite des élèves et leur apporte sens et joie.
- Développer une culture partagée afin de faire de l'académie une terre d'apprentissage du Bonheur.

MESURES

- Favoriser l'accueil en créole pour les petites sections de maternelle à chaque fois que cela est nécessaire afin d'éviter que certains enfants ne développent des phénomènes de mutisme.
- Mettre en perspective, à travers notamment le parcours éducatif de santé, les 5 grands domaines du socle commun qui définissent les connaissances et les compétences qui doivent être acquises à l'issue de la scolarité obligatoire et les compétences psycho-sociales, capacité d'une personne à répondre aux exigences et aux épreuves de la vie quotidienne (savoir résoudre les problèmes/savoir prendre les décisions – avoir une pensée critique/avoir une pensée créatrice – savoir communiquer efficacement/être habile dans les relations interpersonnelles – avoir conscience de soi/avoir de l'empathie pour les autres – savoir gérer son stress/savoir gérer ses émotions).
- Installer dans les pratiques professionnelles des enseignants et des CPE le repérage du manque d'estime de soi des élèves à partir de grilles d'indicateurs (sur le modèle proposé par l'inspecteur général Christophe Marsollier) prenant en compte :

La confiance en soi : attitude devant une activité nouvelle ou imprévue, devant des difficultés rencontrées, face à l'échec et aux critiques, en situation d'expression orale en groupe, en situation d'interactions non verbales avec ses pairs.

La représentation de soi: image de sa personne, de ses propres compétences scolaires.

L'amour de soi: acceptation de soi, sentiment d'être aimé.

- Les former pour leur permettre d'élaborer des stratégies renforçant la résilience des élèves :

avoir des exigences élevées et des objectifs réalistes, installer la bienveillance comme une exigence éthique, développer une bonne connaissance des élèves et de leurs aptitudes, travailler sur l'acquisition d'une flexibilité mentale et les émotions positives, mettre en place des pratiques collaboratives, leur permettre de trouver le juste milieu entre l'agressivité et l'inhibition pour s'affirmer, leur apprendre à exprimer clairement leurs émotions, leurs pensées et leurs opinions, à défendre leurs droits tout en respectant ceux des autres, ceci de manière honnête et appropriée.

- **Développer les outils disponibles en lien avec le réseau CANOPÉ**, opérateur public ayant pour vocation de renforcer l'action de la communauté éducative en faveur de la réussite des élèves :

Pour apprendre à communiquer : maîtrise du processus de communication, identification des freins, communication verbale et non verbale etc.

Pour argumenter et débattre: comment débattre avec les autres, comment former la classe à l'apprentissage collaboratif, comment mettre en place un débat, quels sont les grands types de débat.

- **Installer l'oral comme un enseignement à part entière pourvu de ses spécificités** qui concerne dans le second degré l'ensemble des enseignants de collège (épreuve orale du brevet en troisième) et de lycée (Grand oral du baccalauréat, chef-d'œuvre pour la voie professionnelle).

- **Mobiliser le partenariat pour mettre en place des actions :**

Sur le modèle du concours départemental d'éloquence des collégiens (association Jeunes aujourd'hui pour demain / conseil départemental).

Sur le modèle du projet «KOZEMEN» à l'initiative du Comité régional des associations de jeunesse et d'éducation populaire qui a pour vocation de prendre en compte l'opinion des jeunes dans l'élaboration des politiques jeunesse qui les concernent.

- **Développer pour les élèves, des projets, actions qui font grandir les compétences du cœur et de l'esprit, leurs habiletés intra personnelles et interpersonnelles, dont on « sait » qu'elles rendent heureux**

Se connaître soi-même.

Savoir réguler ses émotions, son stress.

Développer une pensée critique, créative

Savoir éprouver de l'empathie

Entrer en relation à l'autre avec une éthique de bienveillance.

Savoir prendre des décisions, savoir dire non.

- **Les outils possibles**

Former à la pratique de dispositifs attentionnels : respiration, attention focalisée, pratiques manuelles attentionnelles, etc.

Développer les débats à caractère philosophique.

Accompagner le déploiement de projets, actions qui fixent clairement comme objectif premier, le développement de qualités humaines dont on « sait » qu'elles constituent des piliers du bonheur : la perspective, la résilience, la générosité, l'humour, l'humilité, la gratitude.

- **Les modalités de l'ingénierie du bonheur**

Identifier l'existant, sensibiliser d'autres acteurs, fédérer.

Former un citoyen heureux et éclairé.

Construire la relation à soi (intrapersonnelle), à l'autre (interpersonnelle) et à la planète (éco-relation) de l'école primaire jusqu'au lycée.

Orientation 2 - Améliorer concrètement les conditions de travail et de bien-être des personnels

Renforcer l'inclusion professionnelle et le travail collaboratif

OBJECTIFS

- Accompagner l'arrivée des personnels nouvellement affectés dans l'académie et l'entrée en fonction des stagiaires, néo-titulaires et néo-contractuels.
- Maintenir dans l'emploi les personnels en difficulté professionnelle.
- Renforcer le sentiment d'appartenance à l'institution.
- Promouvoir l'égalité professionnelle et l'égalité de traitement.

MESURES

- **Accroître le soutien à tous les personnels à l'entrée dans le métier et dans l'académie**
Créer des supports spécifiques : livrets d'accueil, guides, vade-mecum. Permettre une écoute et favoriser une culture commune en organisant des réunions d'information et d'accueil.
Mettre en place des tuilages, tutorat / mentorat / compagnonnage afin d'éviter le sentiment d'isolement.
Former de façon continuée et différenciée au regard du parcours du personnel.
- **Renforcer l'accompagnement des personnels en situation de fragilité (santé, handicap, difficulté professionnelle et/ou personnelle) dans le cadre du maintien en emploi ou de retour à l'emploi par :**
Développer des contrats d'Accompagnement Spécifique et des dispositifs RH d'accompagnement dans l'emploi (aménagement de poste, poste adapté, accompagnement personnalisé).
Favoriser le tutorat / compagnonnage nn soutien aux personnels.
Mener à bien le projet commun de création du Centre de réadaptation à destination des personnels reprenant une activité professionnelle après une longue absence pour raison médicale en association avec la MGEN.
Augmenter la fréquence des groupes pluridisciplinaires de suivi des situations et extension à toutes les catégories de personnel.
Informier davantage sur les dispositifs existants : plateformes téléphoniques nationales et locales (Groupe académique de prévention des risques psychosociaux, Espace Écoute et Accueil du réseau PAS MGEN, Établissement public de santé mentale de La Réunion, etc.)

- **Développer le travail collectif, collaboratif transversal :**

Favoriser les dispositifs de travail collectif : les groupes d'analyse des situations de travail (GAST), les ateliers de co-développement et les groupes d'analyse des pratiques professionnelles.

Soutenir les dynamiques de bassins, de réseaux de territoires apprenants et encourager les réseaux d'entraide.

Développer le travail en mode projet.

Former à l'usage des outils de travail collaboratif.

Créer des tiers-lieux favorisant l'échange de pratiques et d'expertise entre pairs.

Orientation 2 - Améliorer concrètement les conditions de travail et de bien-être des personnels

Développer la formation continue en conciliant exigences institutionnelles et besoins des personnels

OBJECTIFS

- Rendre chaque agent pleinement acteur de son parcours de formation en vue d'acquérir et de renforcer ses compétences professionnelles.
- Adapter, enrichir et diversifier l'offre de formation aux besoins et contextes nouveaux et la formaliser dans des parcours de formation identifiés, personnalisés dans le cadre de la Formation Tout au Long de la Vie.
- Développer la mutualisation, la formation par les pairs, le tutorat et le compagnonnage.
- Renforcer les liens entre pratique, formation et recherche pour améliorer l'impact de la formation sur les pratiques.
- Stimuler, faire connaître et essayer les pratiques innovantes par un accompagnement idoine.

MESURES

- **Adapter les modalités de formations aux contraintes, besoins et opportunités émergents**

Déployer les formations en ligne : Webinaires et séminaires interactifs, recours renforcé aux formations à distance inscrites et reconnues dans des parcours de formation personnalisés.

Développer les formations action et formations adossées à la recherche (partenariat avec la recherche renforcé, recherche translationnelle¹).

Accroître les formations d'initiative Locale.

- **Renforcer les pratiques de formation fondées sur « l'apprentissage actif et collaboratif**

Impulser des « communautés apprenantes ».

Développer du compagnonnage, du tutorat et les démarches de lesson studies², etc.

- **Amplifier les formations propres à renforcer certaines compétences professionnelles des enseignants essentielles pour améliorer la réussite des élèves**

Proposer des formations sur la gestion de la classe, la clarté de l'enseignement, l'activation cognitive (neurosciences) et activité d'approfondissement et les compétences

1 - La recherche translationnelle s'efforce de produire des applications concrètes à partir de connaissances fondamentales.

2 - Les lesson studies est une modalité de formation continue entre pairs. A partir d'un sujet d'enseignement choisi par le groupe, celui-ci prépare collectivement une séance sur ce sujet, un membre du groupe le fait dans sa classe, les autres observent et après le débriefing, un autre le refait dans sa classe.

numériques pour La personnalisation de l'enseignement et les pratiques pédagogiques sur la métacognition³, l'apprentissage coopératif, et les méthodes d'évaluation formatives pour développer les compétences socio comportementales des élèves, propres à lutter contre le décrochage et les inégalités scolaires.

Poursuivre la professionnalisation des formateurs

Promouvoir les certifications (CAFFA, CAFIPEMF) pour développer le vivier des formateurs en interne.

Élaborer la cartographie de leurs compétences et champs d'intervention.

Former les formateurs à l'accompagnement, au tutorat et au conseil, pratiques nécessaires pour inscrire les transformations dans la pratique à moyen et long terme.

- **Valoriser et essayer les actions pédagogiques innovantes les plus pertinentes et diffuser les pratiques pédagogiques fondées sur les preuves**

3 - La métacognition est la connaissance personnelle d'un individu sur ses capacités et ses fonctionnements cognitifs.

Orientation 2 - Améliorer concrètement les conditions de travail et de bien-être des personnels

Améliorer les conditions de travail par une meilleure performance de service et le développement d'une culture du bonheur

OBJECTIFS

- Permettre à chacun de travailler dans un environnement garantissant la sécurité et l'égalité de traitement.
- Diffuser la culture de la prévention des risques, notamment psychosociaux.
- Encourager la cohésion des équipes.
- S'engager dans un dialogue social apaisé.
- Développer la culture du bonheur au travail.

MESURES

- Expérimenter et déployer des outils et services adaptés à la transformation des environnements de travail et aux nouvelles formes et modalités de travail dans les services, écoles et établissements scolaires (développement des espaces numériques de travail, amplification du télétravail, élargissement de l'assistant virtuel AVA etc.) et accompagner leurs usages par une communication et des formations idoines.
- Renforcer l'accompagnement spécifique des publics fragiles (aménagement du poste de travail, allègement de service...) pour améliorer leurs conditions de travail et prévenir les discriminations (voir fiche action « Renforcer l'inclusion professionnelle »).
- Créer des temps et des espaces de partage et de convivialité permettant de renforcer les liens sociaux, la solidarité, l'interconnaissance et la collaboration :

Proposer des séminaires de service / division.

Organiser des temps « Vis mon travail » durant la semaine de la Qualité de Vie au Travail.

Mettre en œuvre des actions visant à renforcer la cohésion des équipes (ateliers artistiques, sportifs ou culturels, clubs lectures, etc.)

Systématiser les cérémonies des personnels lauréats de concours et d'examens et des départs à la retraite.

- Favoriser un dialogue social fluide et apaisé

Co-écrire avec les Organisations Syndicales une charte académique du dialogue social.
Développer des outils de communication facilitateurs.

- **Développer les formations et les outils en santé et sécurité au travail auprès des personnels d'encadrement :**

Faire du Document Unique d'Évaluation des Risques professionnels un outil opérationnel de prévention et de management au quotidien pour les personnels de direction dans un objectif de continuum des actions.

Amplifier les formations sur la prévention des risques (notamment les risques psychosociaux).

- **Développer la culture du bonheur au travail**

- * **Concevoir et développer un programme de « Bonheur à l'École » expérimental et innovant** en s'appuyant sur les données probantes de la recherche ainsi que sur les programmes nationaux et internationaux déjà mis en œuvre et enfin sur les expériences individuelles menées dans l'académie sur cette thématique. La réalisation d'un état des lieux académique permettra de cartographier, recenser les actions menées et d'enrichir le programme d'actions.

- **Mettre en œuvre une ingénierie du bonheur dans le cadre d'une expérimentation CARDIE**

Favoriser le bien-être de l'ensemble des personnels par le développement d'une éthique relationnelle afin de renforcer le sentiment de cohésion et l'esprit d'équipe,

Développer le bonheur d'apprendre, le bien-être dans la classe : intégrer les connaissances actuelles sur le bonheur (données probantes des neurosciences) dans un changement des pratiques pédagogiques et éducatives en classe,

Améliorer l'aménagement des espaces et des temps scolaires et périscolaires (classes flexibles, école du dehors, etc.)

- **Former les personnels de l'académie par le pôle de référents porteurs de la mallette « Le Bertel des Ambassadeurs du Bonheur »** : compétences intra-interpersonnelles, attention et concentration, altruisme et intention de l'action ; savoirs faire et savoirs-être : communication non verbale, travail collaboratif en mode projet, management horizontal, gestion du stress, etc.
- **Mutualiser par la création d'une communauté autour de cette thématique** : pôle de référents « Bonheur au travail », plateforme collaborative, séminaire de rencontre et de valorisation des projets menés
- **Promouvoir/Encourager par la labellisation les Écoles du « bonheur » de La Réunion.**

Orientation 2 - Améliorer concrètement les conditions de travail et de bien-être des personnels**Favoriser et accompagner l'évolution et la mobilité professionnelles****OBJECTIFS**

- Personnaliser la gestion des ressources humaines.
- Faciliter l'évolution et la mobilité professionnelles en interne et à l'externe (vers les autres fonctions publiques, le secteur privé ou la création d'entreprise).
- Encourager l'ouverture européenne et internationale.
- Repérer les talents, renforcer et valoriser les compétences.

MESURES**Consolider l'accompagnement de proximité et la mise en synergie des acteurs en vue d'accroître les projets individuels de mobilité professionnelle interne et externe (dont à l'international)**

Déployer et outiller le Service de GRH de proximité mis en place depuis septembre 2019 dans l'académie (élaboration de tableaux de bords, diffusion de supports de communication, mise en place d'ateliers d'information et de production, développement d'outils d'accompagnement, etc.).

Renforcer la collaboration au sein de l'écosystème RH.

- **Amplifier l'information et la communication pour installer une culture RH et améliorer la transparence de la gestion des ressources humaines**

Renforcer l'effort de communication sur les dispositifs et acteurs de l'accompagnement : enrichissement des pages académiques dédiées, diffusion d'un mémento RH, création de webinaires et de capsules vidéo, partage des informations et des actualités en matière de GRH.

Former les agents des services RH à l'écoute active et empathique.

Instaurer des échanges de pratiques entre les cadres.

Repérer les talents, développer les viviers et valoriser les compétences

Créer d'une CVthèque.

Valoriser les compétences lors des rendez-vous de carrière.

Développer des partenariats externes avec les ministères, les collectivités, les entreprises.

Mettre en place la Mission académique Encadrement, etc.

Orientation 2 - Améliorer concrètement les conditions de travail et de bien-être des personnels

Soutenir la professionnalité des personnels exerçant une fonction d'encadrement

OBJECTIFS

- Former, outiller et accompagner les personnels d'encadrement.
- Développer l'échange des pratiques et l'accompagnement par les pairs.
- Repérer les potentiels et accompagner la montée en compétence.

MESURES

Élargir et renforcer l'offre de services spécifique à destination des personnels d'encadrement

Mettre l'accent sur l'accompagnement et la prévention des risques psychosociaux potentiellement liés à l'exercice de leur fonction.

Rendre davantage visible les dispositifs existants (espaces d'écoute MGEN, Groupe académique de prévention des risques psychosociaux, groupes d'analyse des situations de travail).

Créer progressivement d'autres dispositifs pour répondre aux besoins repérés.

Élaborer une offre de formation pluriannuelle repensée, adaptée aux besoins actuels et émergents des personnels d'encadrement et inscrite dans un parcours personnalisé

Développer des modalités d'accompagnement par les pairs.

Renforcer l'inclusion des nouveaux arrivants.

Créer des communautés et l'échange de pratiques.

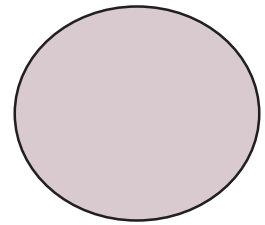
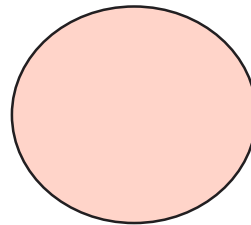
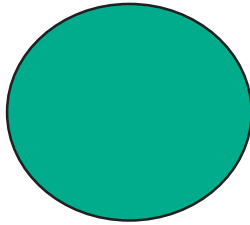
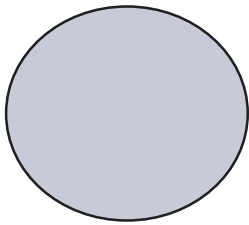
Organiser un séminaire annuel des cadres.

Accompagner le développement d'une culture de la prévention, du dialogue apaisé et de la régulation

Proposer des formations à la prévention des conflits.

Mettre en place progressivement un réseau des référents médiation à disposition des cadres.

- Structurer et mettre en œuvre la Mission académique de l'Encadrement afin de repérer les potentiels présents dans l'académie et de les accompagner dans la montée en compétences.



ASSURER L'ÉGALITÉ DES CHANCES POUR TOUS

L'idéal de méritocratie républicaine a été incarné par l'Ecole à La Réunion, qui a su accompagner la croissance de l'économie de l'île au cours des vingt dernières années du 20e siècle, en offrant aux jeunes, et particulièrement les filles, les outils de leur émancipation et d'une ascension sociale remarquable. D'un point de vue socio-économique, les investissements massifs dans la construction d'établissements scolaires et dans l'enseignement ont contribué à l'émergence d'une classe moyenne qui a connu une réussite scolaire et sociale jusque-là réservée à une élite. Désormais, ce sont de plus en plus souvent des Réunionnais formés par l'Ecole républicaine qui conduisent et assurent l'administration des affaires locales dans les différentes collectivités de l'île.

De plus, depuis 1981, la volonté de l'Etat de corriger l'impact des inégalités sociales et économiques sur la réussite scolaire s'est traduit par le déploiement massif de l'éducation prioritaire dans l'île. Aujourd'hui, avec 56 % d'écoliers et de collégiens scolarisés dans un REP ou un REP+, La Réunion se place dans ce domaine au troisième rang des académies, loin devant la première académie de l'hexagone (Créteil avec 37,6 %)

Grâce au renforcement de l'action pédagogique et éducative dans les écoles et établissements qui rencontrent les plus grandes difficultés sociales, les réussites de l'éducation prioritaire sont avérées, tant au niveau des résultats aux examens, aux orientations post-troisième et post-baccalauréat, à la prise en charge des élèves à besoins éducatifs particuliers.

Toutefois, l'analyse des évaluations d'entrée en sixième, les résultats aux épreuves écrites du diplôme national du Brevet (notamment en mathématiques et en lettres), montrent la nécessité, dans notre académie d'aller davantage encore vers une démarche qualitative adaptée à chaque profil d'apprentissage des élèves pour ne laisser personne au bord de la route.

Si la formation a progressé, encore trop de jeunes, et particulièrement des garçons, quittent le système scolaire sans diplôme, ce qui rend de plus en plus difficile leur entrée sur le marché du travail. En 2019 dans l'académie, le décrochage scolaire concerne 3165 jeunes scolarisés dans le public et le privé sous contrat, dont 568 possèdent a minima un diplôme de CAP ou de BEP. Ils étaient 5 885 en 2012.

Force est de constater que les inégalités scolaires persistent. Elles sont souvent liées au genre, à l'origine sociale et culturelle et reste aussi à La Réunion, liée à l'origine géographique.

L'île présente en effet des réalités très disparates entre les territoires des Hauts, zones rurales souvent isolées et éloignées des offres culturelles, qui bénéficient toutefois des fonds européens - et

les zones urbaines ou péri-urbaines où se concentrent les zones d'éducation prioritaires REP + qui s'appuient pour la plupart d'entre elles sur les politiques de la ville.

Les contrastes entre les bassins d'éducation et de formation sont particulièrement marqués : un bassin Ouest très dynamique, possédant de nombreuses structures culturelles et scientifiques et des projets portés par les communes et le TCO ; un bassin Nord avec une grande inégalité entre le centre de Saint-Denis qui concentre de nombreuses structures culturelles et les Hauts ; un bassin Est moins bien équipé culturellement avec une grande mobilité des équipes pédagogiques et un bassin sud qui jouit d'une réelle dynamique des collectivités en matière culturelle (festivals etc.) en complément des actions académiques.

L'orientation reste fortement liée à l'offre de proximité : moins d'opportunités et une accumulation d'obstacles pour certains élèves qui sont autant de freins à un parcours ambitieux : éloignement, fracture numérique, auto-censure, freins financiers.

Pour répondre à ces défis, une première grandes orientations est identifiée :

- **Faire progresser tous les jeunes pour réduire les inégalités scolaires**

L'objectif est de permettre à tous les talents de s'épanouir dans leur diversité, en leur offrant personnalisés, des dispositifs d'accompagnement scolaire des parcours plus variés et en les éclairant dans leur choix d'études.

Cette démarche dynamique, implique de :

Maintenir tous les jeunes dans un processus de réussite (Fiche action n°9)

Mobiliser les parcours éducatifs et les pratiques sportives (fiche action n°10)

Développer la mobilité et la maîtrise des langues (fiche action n°11)

Favoriser l'ambition pour la poursuite d'études supérieures (Fiche action n°12)

- **La deuxième orientation vise à assurer l'égalité sur tout le territoire académique.**

Pour cela, il faut Agir collectivement au sein des territoires les plus fragiles. (Fiche action n°13)

En renforçant les dynamiques partenariales pour travailler en réseaux (Fiche action n° 14)

Cela passe également par un égal accès au numérique pour tous (Fiche action n°15).

Enfin notre académie insulaire doit permettre de renforcer la connaissance de la culture et de l'environnement local et régional en s'appuyant sur le créole (Fiche action n° 16).

L'enjeu est bien de défendre le lien républicain, à l'heure où le monde se numérise et se mondialise. Assurer l'égalité des chances pour tous, c'est permettre à chacun, à tout âge, de trouver ou de retrouver le chemin de la formation, et de développer ainsi les opportunités d'insertion sur l'île ou par-delà l'océan.

Orientation 1 - Faire progresser tous les jeunes pour réduire les inégalités scolaires**Maintenir tous les jeunes dans un processus de réussite****OBJECTIFS**

- **Construire et renforcer les savoirs fondamentaux afin d'amener chacun vers son excellence personnelle.**
- **Lutter contre le décrochage scolaire et encourager la persévérance scolaire.**
- **Développer de façon volontariste dans l'académie tous les dispositifs d'égalité des chances existants.**
- **À partir des évaluations des établissements, repérer et accompagner les unités éducatives qui nécessitent un soutien spécifique.**
- **Accompagner les élèves dans leur choix d'orientation à toutes les étapes clés de leur scolarité.**

MESURES

- **Conforter le pôle de formation en éducation prioritaire** pour bénéficier de son expertise et de son efficience pédagogique.
- **Renforcer la dimension inclusive de l'école** pour une prise en charge constructive des élèves, notamment pour ceux à besoins particuliers.
- **Renforcer les dispositifs liés au travail personnel des élèves**, comme devoirs Faits et l'Accompagnement Personnalisé.
- **Multiplier les actions d'information et d'orientation** dans le cadre des 54h d'orientation, les semaines dédiées à la découverte des métiers, aux échanges avec des professionnels, le Printemps de l'orientation.
- **En lien étroit avec la Région, accentuer l'action de la Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire (MDLS)** pour accélérer la baisse du décrochage scolaire en proposant des réponses adaptées aux besoins des élèves en risque, faciliter les passerelles et les retours en formation : les écoles de la deuxième chance, les Prépa-Formation Qualification Emploi (Prépa-FOQUALE), la plate-forme nouvelle chance
- **Continuer le développement sur le territoire réunionnais de tous les dispositifs nationaux en faveur de l'égalité des chances mis en place dès le plus jeune âge** : les classes passerelles, l'accueil

des élèves de moins de 3 ans, les petits déjeuners à l'école, les Internats d'excellence, les cités éducatives, l'Ecole ouverte, les vacances apprenantes, les Cordées de la réussite, les Conventions avec Science Po.

- **Généraliser les évaluations des établissements** initiés en 2020 afin pour cibler les besoins des unités apprenantes et mieux accompagner les équipes.

Orientation 1 - Faire progresser tous les jeunes pour réduire les inégalités scolaires**Mobiliser les parcours éducatifs et les pratiques sportives comme leviers de réussite et d'épanouissement****OBJECTIFS**

- Offrir à tous les jeunes une ouverture culturelle, scientifique, artistique, sportive diversifiée, de qualité et articulée aux enseignements autour de projets transversaux : développer des compétences réutilisables tout au long de la vie.
- Développer l'accès et l'appropriation du patrimoine naturel réunionnais (inscrit au patrimoine mondial) et de sa richesse au moyen de la pratique physique et sportive de pleine nature (lagon, bassins, océan, montagne, volcan).
- Développer l'accès aux pratiques culturelles, associatives, artistiques, scientifiques et linguistiques, du territoire vers l'extra-insulaire.

MESURES**• Pilotage**

Mettre en place un comité de pilotage des parcours artistiques et culturels et d'un groupe académique « Savoir Nager » pour mutualiser les projets et pratiques inter-degrés et inter-réseaux.

Mettre en cohérence et coordonner la politique d'ouverture culturelle, associative, artistique, scientifique, sportive et linguistique au niveau du bassin.

Identifier et accompagner un référent au sein de chaque établissement scolaire.

Mutualiser les bonnes pratiques développées par des parcours éducatifs ambitieux.

Mobiliser les fonds sociaux pour les familles aux revenus modestes afin de faciliter l'accès au sport, à la culture, aux sorties scolaires, aux voyages.

Aménager des espaces dédiés aux arts, à la culture et à la réflexion scientifique au sein des écoles et des établissements scolaires.

• Les parcours éducatifs

Renforcer l'appétence et l'ambition scolaire de chaque élève en développant, en accompagnant les parcours éducatifs, santé, citoyenneté, artistiques et culturels, avenir.

Articuler les parcours avec les projets disciplinaires et interdisciplinaires : l'ouverture à l'international, liens avec les partenaires (collectivités, structures muséales, culturelles, scientifiques, l'université, etc.) et les mettre en lien avec les pratiques pédagogiques au sein de la classe.

- **Pratiques sportives**

Mettre en place de dispositifs particuliers : sections sportives scolaires, projets de pratique d'activités de pleine nature, projets transversaux impliquant différentes disciplines, etc.

Développer une offre particulière dans le cadre de l'association sportive pour les filles, les élèves à besoins particuliers, les lycéen(ne)s de la voie professionnelle, etc.

Former les élèves dans l'action sportive citoyenne, au sein des associations agréées (USEP, UNSS) et reconnaissance de leur engagement au sein de l'association sportive de leur établissement scolaire.

Orientation 1 - Faire progresser tous les jeunes pour réduire les inégalités scolaires**Favoriser l'ambition pour la poursuite d'études supérieures****OBJECTIFS**

- Mettre en place un schéma régional des formations technologiques de l'enseignement scolaire et supérieur.
- Mettre en œuvre un continuum entre la troisième et le post-bac en développant les liaisons entre les collèges, les lycées d'une part et les lycées et les établissements d'enseignement supérieur d'autre part.
- Renforcer le partenariat avec l'Université pour favoriser l'entrée des bacheliers dans l'enseignement supérieur et la réussite dans le premier cycle d'études supérieures.
- Augmenter le nombre d'élèves en classes préparatoires aux grandes écoles.
- Améliorer l'orientation des filles vers les filières scientifiques.

MESURES

- **Un schéma régional des formations technologiques mieux adapté aux poursuites d'études et à leur réussite**

Rééquilibrer la voie technologique en lycée, en ramenant à 50 % la part des formations tertiaires Sciences et technologies du management et de la gestion (STMG).

Redessiner la carte des spécialités de la voie technologique dans l'enseignement scolaire et entre les bassins de formation.

Travailler avec les partenaires, Région et IUT, sur l'implantation des formations postbac technologique : BTS, Bachelor universitaire technologique (BUT) et Licences professionnelles.

- **Continuum troisième – postbac**

S'appuyer sur les évaluations standardisées en mathématiques et français de seconde pour un accompagnement réellement personnalisé de chaque élève.

Développer les liaisons troisième-seconde en multipliant notamment les progressions communes troisième - seconde, la co-intervention, les visites croisées.

Encourager l'évaluation positive à l'entrée en seconde, qui permet à chaque élève de progresser dans la maîtrise des fondamentaux, et de disposer d'un temps long pour préciser son orientation et ses choix de spécialité pour le cycle terminal.

Organiser des formations conjointes des professeurs principaux de troisième et seconde sur les offres de formation au lycée général, technologique et professionnel.

S'appuyer sur les semaines de l'orientation pour mieux faire connaître aux élèves de première et terminale l'offre de formation de l'enseignement supérieur.

Multiplier les échanges entre les enseignants de lycée professionnel et les enseignants de sections de techniciens supérieurs afin d'optimiser la liaison Bac pro - BTS.

Accès à l'enseignement supérieur

Augmenter le taux d'orientation des bacheliers technologiques vers les études longues : Bachelor universitaire technologique, classes préparatoires aux grandes écoles.

Développer la mixité des publics et des modalités en favorisant les formations par apprentissage dans les formations d'enseignement supérieur.

CPGE

Pérenniser, conforter et adapter l'offre locale de classes préparatoires aux grandes écoles : ouverture d'une Maths Physique Ingénierie et informatique (MP2I) dans la continuité de la spécialité Numérique et sciences informatiques (NS), d'une classe préparatoire à l'enseignement supérieur, d'un parcours de préparation au professorat des écoles, d'un parcours alterné avec l'Université en Droit et économie (ENS D1)

Partenariat avec l'Université

Redéfinir l'articulation entre les formations offertes à l'université dans le cadre de sa nouvelle offre de formation, et les évolutions des programmes et compétences liées à la réforme du lycée.

Accompagner par une politique active d'orientation les choix éclairés des parcours et des spécialités de formation en Licence.

Favoriser les dispositifs permettant de consolider les pré-requis nécessaires à la poursuite d'études : parcours adaptés, diplômes universitaires, cycle préparatoire aux études supérieures et à l'insertion professionnelle (DU CPESIP), actions de tutorat entre étudiants.

Attractivité des études scientifiques pour les filles

Poursuivre et renforcer les actions existantes pour renforcer l'égalité entre les filles et les garçons : concours scientifiques et mathématiques organisés dans les établissements avec constitution de binômes fille – garçons, semaine de promotion des sciences avec valorisation de parcours de femmes scientifiques, actions de sensibilisation auprès des élèves menées avec les acteurs économiques, etc.

Orientation 1 - Faire progresser tous les jeunes pour réduire les inégalités scolaires**Développer la mobilité et la maîtrise des langues étrangères****OBJECTIFS**

- Offrir à chaque jeune des opportunités régulières de mobilité liées à leurs apprentissages et leur formation.
- Mettre en œuvre dans l'académie les dix mesures du plan national des langues vivantes pour garantir diversité et ambition des parcours linguistiques dès le plus jeune âge..
- Renforcer la coordination académique de la politique des langues vivantes étrangères et régionale.

MESURES

- **Construire une carte des langues académique** qui garantisse une diversité des l'offre de langues et des parcours continus de l'école au lycée.
- **Renforcer l'offre d'apprentissage des langues hors temps scolaire**, en lien étroit avec les collectivités territoriales.
- **Développer les projets de mobilité virtuelle et physique**, courte et de longue durée, pour tous les élèves et étudiants : échanges scolaires, Erasmus+, eTwinning, etc.
- **Accompagner toutes les équipes éducatives dans des projets de développement professionnel à l'international** au plus près de leurs besoins : échanges de pratiques et formation Erasmus+.
- **Mobiliser tous les dispositifs nationaux et européens de reconnaissance des compétences acquises** : certifications langues vivantes étrangères, certification complémentaire en langues étrangères, Europass, Open Badge, etc.
- **Faire rayonner et essaimer les bonnes pratiques à l'intérieur et à l'extérieur de l'école et de l'établissement scolaire** : Label Euroscol pour les langues et la coopération européenne.

Orientation 2 - Assurer l'égalité sur tout le territoire de la région académique**Renforcer le rôle pédagogique des bassins d'éducation et de formation****OBJECTIFS**

- Identifier les besoins de chaque territoire pour y adapter l'offre de formation.
- Renforcer l'action pédagogique et éducative territoriale pour garantir une offre équilibrée de l'enseignement artistique, culturel et scientifique.
- Réduire la fracture numérique.

MESURES

- **Mettre en place dans chaque bassin, un comité de coordination** entre personnels de direction et inspecteurs pour contextualiser la politique académique. C'est en effet à cet échelon territorial que la connaissance des besoins est la plus fine. Les réponses les mieux adaptées peuvent être proposées à l'autorité académique.
- **Encourager les formations d'initiative locale** en développant des plans locaux de formation au niveau des bassins.
- **Développer des réflexions intra et inter bassins sur l'harmonisation de la carte de formation et d'orientation.**
- **Impulser la mise en œuvre du « Dispositif académique d'accompagnement local pour la réussite éducative »** dans les établissements hors éducation prioritaire qui nécessitent un surcroît d'attention du fait de caractéristiques proches de l'éducation prioritaire.
- **Impulser et accompagner au niveau de chaque bassin, les collectifs d'enseignants innovants et apprenants, 1er et 2d degrés.**
- **Développer, accompagner pour tous les personnels et les élèves l'appropriation des environnements numériques de travail** (outils, ressources, services) via des formations et ressources en ligne.
- **Impulser et accompagner tous les dispositifs d'égalité des chances dans les territoires isolés** via les contrats pédagogiques et éducatifs définis dans chaque bassin.

Orientation 2 - Assurer l'égalité sur tout le territoire de la région académique**Renforcer les dynamiques partenariales en travaillant en réseaux****OBJECTIFS**

- Mieux articuler le temps scolaire, périscolaire (accueils avant et après l'école) et extrascolaire (séjours de vacances).
- Offrir des ressources académiques adaptées à la diversité des territoires, en relation étroite avec les collectivités locales.
- Assurer un maillage territorial équitable de l'offre de formation et d'accompagnement.
- Renforcer l'action éducative territoriale en s'appuyant sur les réseaux et en mutualisant les pratiques inter-degrés, inter-établissements mais aussi inter-réseaux, notamment pour favoriser la persévérance scolaire.

MESURES**• Réseau de l'école inclusive**

Poursuivre le déploiement du service de l'école inclusive en renforçant le réseau des pôles inclusifs d'accompagnement localisé (PIAL).

Structurer la cellule d'écoute pour mieux informer les familles.

En lien avec l'ARS, développer l'ensemble des mesures pour favoriser la santé et l'inclusion des élèves.

Développer les unités d'enseignement externalisé en collège et lycée pour les jeunes en situation de handicap en veillant à l'équilibre entre les niveaux d'enseignement et une répartition de l'offre plus égalitaire sur l'ensemble du territoire.

• Réseau d'éducation artistique et culturelle

Mettre en place un Conseil territorial et académique de l'éducation artistique et culturelle afin de mobiliser tous les partenaires sur une politique culturelle commune et agir collectivement pour réduire les disparités territoriales.

Généraliser les CLEA à toutes les communes (pour l'instant 18 sur 24) et en faire une instance forte permettant de fédérer des projets de territoire cohérents et de mutualiser les pratiques.

Implanter dans les territoires les fragiles les classes à horaires aménagées et les sections artistiques et culturelles (classe à horaires aménagés musique (CHAM), classe à horaires aménagés en arts plastiques (CHAAP), classe à horaires aménagés théâtre (CHAT), classe orchestre, etc.) en veillant à assurer la continuité pédagogique de l'école jusqu'au lycée.

Déployer en lien avec les structures culturelles partenaires et les collectivités les expositions mobiles, les spectacles en établissement, les interventions scientifiques en classe et d'outils numériques dans les zones éloignées de l'offre culturelle.

- **Les alliances éducatives**

Poursuivre la mise en place des Cités éducatives qui mobilisent tous les acteurs des quartiers prioritaires sur tous les temps des jeunes.

Intégrer dans chaque projet d'établissement une ou plusieurs actions avec les acteurs associatifs ou les collectivités en charge des accueils périscolaires et extrascolaires.

Faire des campus des métiers et des qualifications un véritable outil d'offres de formations adaptées aux besoins des jeunes et des entreprises de leur champ professionnel.

- **Réseau école-entreprise**

Renforcer les partenariats avec les entreprises pour faciliter l'accès aux stages des élèves de 3e des zones isolées et lever les freins en termes de mobilité.

Mettre en place un comité de pilotage de l'information sur les métiers et les filières en partenariat avec la Région (SAIO, ONISEP chefs d'établissement, partenaires) pour coordonner les actions et leur donner de la visibilité.

- **Mutualiser les pratiques inter-degrés, inter-établissements mais aussi inter-réseaux**

Organiser des événements à portée académique pour favoriser les échanges et valoriser les expérimentations réussies : journée de l'innovation, journée du développement durable.

Orientation 2 - Assurer l'égalité sur tout le territoire de la région académique**Reconnaitre le créole comme un atout pour les élèves de La Réunion****OBJECTIFS**

- **S'appuyer sur créole pour asseoir la maîtrise du Français : 80% des élèves de La Réunion ont le créole pour langue première ; l'objectif de l'École est de les amener à une très bonne maîtrise de la langue française, langue de scolarisation dans laquelle les enseignements sont dispensés et dans laquelle ils sont évalués pendant et à l'issue de leur scolarité. La bonne prise en compte de la langue première dès l'entrée en maternelle est une condition de la réussite scolaire et un levier essentiel de la lutte contre l'illettrisme ; elle nécessite une maîtrise des bons gestes professionnels des professeurs qui doivent être formés pour les acquérir.**
- **Renforcer la connaissance de la culture et de l'environnement local et régional : le créole est bien plus qu'une langue ; il est le symbole d'une culture très riche, ancrée dans une histoire complexe, qui rassemble un ensemble de composantes religieuses et sociales d'origines très différentes. Ce vivre ensemble qui caractérise la société réunionnaise doit être cultivé, préservé et entretenu et transmis aux générations futures.**
- **Faciliter l'acquisition des langues vivantes étrangères : les élèves de La Réunion ont la chance de maîtriser deux langues, le créole et le français ; cette compétence, bien consolidée par l'école, est un atout qu'il faut savoir exploiter pour alimenter à La Réunion un vivier d'universitaires créolisans et pour amener la majorité des jeunes vers d'autres langues étrangères avec plus d'aisance que les élèves monolingues.**

MESURES

- **Inscrire la langue vivante régionale (LVR) dès la formation initiale des enseignants et dans la préparation universitaire (INSPE et Université), poursuivre en formation continue dans l'objectif de l'habilitation.**
- **Mettre en œuvre un Plan de formation d'enseignement en milieu créolophone pour tous les professeurs des écoles.**
- **Poursuivre la mise en place d'une continuité dans les filières Langue vivante régionale (LVR) des élèves et des étudiants en fonction de la demande.**
- **Développer des parcours bilangues au collège, l'enseignement de spécialité créole au lycée ; mettre en place une formation pour l'enseignement de spécialité Langue Littérature Culture créole au lycée.**
- **Travailler en partenariat avec l'INSPE et l'Université pour développer un pôle de recherche fondamentale et didactique à l'université et à l'INSPE. Solliciter l'Université pour produire de la**

connaissance et de la recherche fondamentale et applications de la recherche dans le domaine concerné.

- **Consolider des actions de formation sur le plurilinguisme à La Réunion** et ses enjeux concernant l'acquisition des compétences scolaires dans les premier et second degré (expérimentation dans six collèges sur une heure « plurilingue en sixième »)
- **Multiplier les projets interdisciplinaires qui permettent aux jeunes, en classe et hors la classe, de connaître et de préserver leur langue et leur culture**, en s'appuyant sur l'Enseignement artistique et culturel, l'Enseignement moral et civique, l'enseignement au développement durable.
- Les activités de type « découverte de mon patrimoine à vélo », les concours de lecture et d'écriture bilingues ou multilingues, les journées académiques du développement durable, le concours « La flamme de l'égalité » sont autant d'exemples qu'il convient d'utiliser comme **outils de valorisation de la culture réunionnaise, de son histoire, de son patrimoine et de sa langue.**
- **Utiliser pleinement les programmes de mobilité internationales et les partenariats avec les collectivités territoriales pour multiplier les occasions de pratique des langues étrangères.**

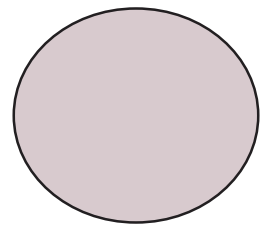
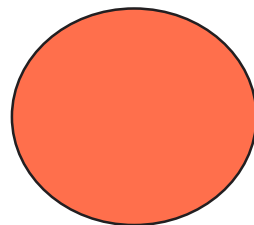
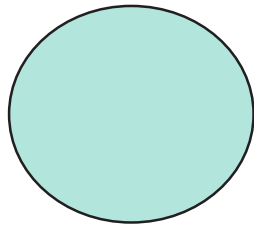
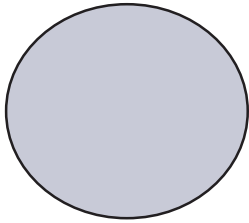
Orientation 2 - Assurer l'égalité sur tout le territoire de la région académique**Assurer un égal accès au numérique pour tous****OBJECTIFS**

- Favoriser la réussite de tous les élèves en réduisant la fracture numérique.
- Former les enseignants, les cadres et les parents aux nouvelles modalités de travail encouragées par les outils et les ressources numériques.
- Contribuer, par le biais du numérique, à toutes les priorités du projet académique : la réussite des élèves, la valorisation des parcours, la formation des enseignants, l'équipement des familles.

MESURES

- **Mettre en place un dispositif pour détecter et prévenir la fracture numérique et l'illectronisme**
- **Généraliser un environnement numérique de travail (ENT) pour tous les personnels** avec des outils de travail collaboratifs (GSUITE, O365, etc.)
- **Fournir une aide ciblée à l'équipement numérique** des élèves et des professeurs
- **Garantir un socle numérique minimal pour les écoles et les établissements** en partenariat étroit avec toutes les collectivités territoriales et en déployant les appels à projets nationaux, dans le cadre du Plan de relance notamment.
- **Accompagner et former les familles à la culture numérique** en valorisant le PIX (plateforme d'auto-évaluation et de certification des compétences numériques) pour tous
- **Créer des dispositifs d'accompagnement des cadres pour organiser les nouvelles modalités du « travailler ensemble »**
- **Renforcer et mieux reconnaître les équipes du numérique dans les territoires** (sujet RH interne : référentiel, valorisation, etc.)
- **Former aux bons usages responsables et à la sobriété numérique.**
- **Mettre en place des tiers lieux ouverts (EDURUNLab).**





Axe 3

ASSURER LA MAÎTRISE DES APPRENTISSAGES FONDAMENTAUX PAR TOUS LES ÉLÈVES

La maîtrise des savoirs fondamentaux pour réduire les inégalités et favoriser la réussite de tous est une priorité nationale, inscrite dans la loi du 8 juillet 2013 pour la refondation de l'école qui reconnaît que tous les enfants partagent la capacité d'apprendre et de progresser. La loi pour une école de la confiance du 28 juillet 2019 consolide la place de l'école dans la société en abaissant l'âge de l'instruction obligatoire à trois ans, en renforçant le principe d'une école inclusive, ou encore celui de l'évaluation au service de la communauté éducative.

Dans l'académie de La Réunion,

- où plus d'un élève sur deux est scolarisé en éducation prioritaire, où plus de 95 % des élèves sont scolarisés en maternelle, où les évaluations diagnostiquent un écart significatif avec le national dans les domaines de la maîtrise du français et de la résolution de problèmes, et où un jeune sur sept peut-être considéré comme en situation d'illettrisme, la maîtrise des apprentissages fondamentaux par tous les élèves reste un objectif à atteindre et une priorité à porter par tous les acteurs.

Une condition préalable à la satisfaction des ambitions nationales consiste à pouvoir accueillir les élèves dans les meilleures conditions d'apprentissages et favoriser leur épanouissement. Ceci doit être concrétisé dès l'entrée en maternelle où la cible de 100 % de scolarisation doit pouvoir être atteinte, et la scolarisation à deux ans rendue possible dans tous les territoires prioritaires.

L'école élémentaire, dans la continuité de la maternelle, doit poursuivre l'objectif de permettre à 100 % des élèves de maîtriser les compétences fondamentales à la vie quotidienne que sont lire, écrire, compter et respecter autrui. Au-delà du constat du décalage avec la moyenne nationale, les évaluations nationales standardisées de CP, CE1 et 6ème seront utilisées non seulement pour disposer de repères au service des différents échelons de pilotage, mais aussi et surtout pour permettre aux enseignants d'ajuster leurs démarches pédagogiques après avoir identifié les besoins de chaque élève, au niveau de ses apprentissages et de sa personnalité. Les compétences acquises seront mobilisées et développées jusqu'à la fin de la scolarité obligatoire.

La consolidation des acquis tout au long du cycle 4, la mesure de la valeur ajoutée des années collège à La Réunion et l'amélioration de l'orientation des élèves en fin de troisième feront l'objet d'une analyse particulièrement attentive en lien avec la recherche. C'est en effet une caractéristique intéressante mais peu expliquée de l'académie que d'atteindre un taux

de réussite au Diplôme national du Brevet équivalent au taux national alors que les élèves en fin de primaire ont encore des résultats inférieurs au national en français et en Mathématiques ; c'est une des principales questions posées par le rapport de la cour des comptes.

Pour que ces orientations académiques en matière d'éducation puissent profiter à l'ensemble des élèves du territoire, elles seront accompagnées aux différents échelons de pilotage et impliqueront l'ensemble des partenaires concernés. Les différentes instances de réflexion et de pilotage pédagogiques renforceront leur action et intégreront la culture de l'évaluation, les liaisons inter-degrés seront organisées et structurées par un pôle pédagogique et éducatif de liaison entre le premier et le second degré.

Les alliances éducatives qui mobilisent sur l'ensemble du territoire nos premiers partenaires que sont les collectivités territoriales mais aussi de très nombreux autres acteurs, ainsi que les parents, seront consolidées par des actions concrètes et lisibles à la fois pour favoriser la réussite éducative, réduire les inégalités et renforcer, grâce au rapprochement avec les services de la jeunesse, de l'engagement et du sport la cohérence du parcours de l'enfant sur les temps scolaire et périscolaire.

C'est bien donc dans la classe que se construit la maîtrise des apprentissages fondamentaux par une réponse pédagogique conçue collectivement par une équipe éducative formée à identifier les acquis et besoins des élèves et accompagnée au plus près du terrain.

L'école du 21^e siècle apportera cette réponse efficace si et parce qu'elle réussira à devenir et rester un espace ouvert et accueillant, inscrite pleinement dans un réseau d'alliances éducatives solides et cohérentes.

Orientation 1 - Conforter la classe comme un lieu d'épanouissement et de réussite**Réussir l'entrée en scolarité dès la maternelle****OBJECTIFS**

- **Sécuriser l'entrée à l'école, assurer le continuum pédagogique de la maternelle au collège, renforcer les liaisons de convergence.**
- **Établir les fondements éducatifs et pédagogiques, vers une maîtrise des fondamentaux, leviers de la réussite des élèves à l'école élémentaire.**
- **Axer la réflexion des équipes d'écoles sur la mise en place des conditions d'accueil des jeunes enfants dans une vision globale prenant en compte leurs besoins, leur langue maternelle, et l'entrée dans une culture scolaire.**
- **Consolider les alliances éducatives sur les territoires pour mieux accompagner enfants et parents dès le début de la scolarisation.**

MESURES

- **Impulser la distribution des élèves en pôles d'accueil dans les écoles :** moins de quatre ans / plus de quatre ans pour déployer en équipe des environnements favorables, adaptés aux besoins des jeunes enfants.
- **Axer la formation des enseignants sur la maîtrise des fondements pédagogiques dans les domaines du langage et des mathématiques,** prenant en compte le contexte créolophone et plurilingue du territoire ; associer les parents d'élèves, les équipes inter-cycles et les partenaires de l'école.
- **Engager une réflexion partenariale sur l'entrée à l'école ayant pour objet une prise en compte des besoins des familles, au sein de commissions municipales** dans un maillage territorial harmonisé entre modes de garde et modes d'accueil, en lien avec le schéma départemental des services aux familles.
- **Développer les classes spécifiques d'enfants de moins de trois ans en environnement social défavorisé (REP+, Quartiers Politique de la Ville) ;** assurer ce développement sous forme passerelle lorsque les conditions sont réunies, dans le cadre d'un plan d'expansion pluriannuel.

Orientation 1 - Conforter la classe comme lieu d'épanouissement et de réussite**Identifier les besoins des élèves à partir des évaluations standardisées et académiques****OBJECTIFS OPÉRATIONNELS**

- Mieux appréhender les acquis des élèves et mieux cibler leurs besoins en s'appuyant sur les protocoles standardisés d'évaluation des politiques éducatives sur les apprentissages scolaires.
- Promouvoir un pilotage pédagogique fondé sur l'appropriation des évaluations nationales standardisées et outiller les équipes de circonscription, les formateurs et les enseignants à cet effet.
- Coordonner les actions mises en œuvre afin de renforcer une culture partagée de l'évaluation à tous les niveaux de pilotage, dans le premier degré et le second degré pour garantir la continuité des apprentissages pour les élèves.

DESCRIPTIF DE L'ACTION

- **Élaborer des outils académiques pour faciliter l'analyse et l'exploitation des évaluations à tous les niveaux de pilotage** : académie, circonscriptions, écoles :
Fiches synthèse des résultats aux évaluations de CP et CE1 pour les circonscriptions et les écoles, incluant la prise en compte de l'Indice de position sociale.
Fiches synthèse des résultats des évaluations à l'entrée en sixième, particulièrement en lecture.
Capsules vidéo à destination des formateurs et des équipes d'écoles pour expliciter les enjeux pédagogiques des exercices proposés et aider à la prise en compte de l'hétérogénéité des acquis des élèves.
- **Concevoir un protocole académique d'évaluation court pour la rentrée de CE2** afin de mesurer les acquis des élèves à la fin du CE1.
- **Collaborer avec les pilotes des missions spécifiques** (mathématiques, français, formation, éducation prioritaire et maternelle) au sein du comité de pilotage « 100% réussite » pour analyser les résultats des évaluations, concevoir les actions de formation, renforcer la continuité des apprentissages inter-cycles.
- **Organiser dans les circonscriptions, dans les instances inter-cycles et inter-degrés des moments de réflexion commune des équipes sur la continuité des apprentissages du cycle 1 au cycle 3.**

Orientation 1 - Conforter la classe comme un lieu d'épanouissement et de réussite**Ajuster les réponses éducatives aux besoins des élèves du CP à la sixième****OBJECTIFS**

- Enseigner explicitement les compétences psychosociales (coopération, créativité, esprit critique, communication) afin de favoriser le développement global, les interactions positives, le bien-être, l'adaptation sociale et la réussite éducative des élèves, habiletés particulièrement peu développées chez les élèves de milieu défavorisé et de groupes vulnérables.
- Accompagner le travail personnel des élèves et coordonner les différents dispositifs d'aide et de soutien en impliquant les parents afin de réduire les écarts entre les élèves socialement défavorisés et leurs pairs.
- Promouvoir l'intelligence collective et son impact sur les gestes professionnels comme un levier essentiel dans la réussite des élèves en plaçant l'analyse des évaluations nationales au cœur des stratégies d'équipe.

MESURES

- Former et accompagner les enseignants dans la mise en œuvre d'une pédagogie coopérative et innovante permettant de développer les compétences psychosociales et de prendre en compte les vulnérabilités des élèves (sanitaires, affectives, éducatives, économiques, scolaires).
- Consolider la formation des enseignants aux usages du numérique pour différencier les approches pédagogiques.
- Impulser la mise en œuvre de « communautés d'apprentissage » dans lesquelles les enseignants, inscrits dans une démarche coopérative et collective de développement personnel et professionnel, partagent leurs pratiques et expérimentations en prenant appui sur les résultats aux évaluations nationales.
- Installer des groupes ressources inter-degrés chargés de l'élaboration d'outils et de contenus (éducation morale et civique, éducation aux médias d'information, etc.).
- Optimiser l'organisation de Devoirs Faits dans le premier degré en facilitant son implantation à côtés des dispositifs existant et renforcer sa continuité à travers le cycle 3.
- Développer « E-devoirs faits » pour renforcer l'autonomie des élèves et associer les parents.

Orientation 1 - Conforter la classe comme un lieu d'épanouissement et de réussite**Consolider l'acquisition des compétences au cycle 4 jusqu'à la fin de la troisième****OBJECTIFS**

- **Asseoir l'acquisition des compétences du socle au cycle 4 et jusqu'à la fin de la troisième, afin d'accroître la persévérance scolaire, l'ambition, le vivre ensemble, au service du parcours de réussite de l'élève, ainsi que la consolidation des résultats aux épreuves du diplôme national du Brevet pour chacun.**
- **Analyser, en lien avec la recherche, la valeur ajoutée du collège dans le parcours des élèves de La Réunion et améliorer l'orientation des élèves en fin de troisième.**
- **Renforcer les liaisons école-collège et collège-lycée en approfondissant la culture commune du travail et de l'évaluation par compétence au service des apprentissages, par les corps d'encadrement, en s'appuyant sur les évaluations standardisées de sixième, l'analyse des résultats au Brevet, le suivi des acquis du socle et l'orientation des élèves en seconde.**
- **Construire un plan de formation des enseignants cohérent, intra et inter cycles 3 et 4 au sein des collèges, des réseaux de l'éducation prioritaires, des « zones éducatives de proximité »**
- **Approfondir le parcours Avenir de l'élève en le mettant au service de son ambition et de la réussite des apprentissages, en développant des partenariats collèges-lycées et entreprises.**

MESURES

Dans le cadre du pôle pédagogique éducatif de liaison entre le premier et le second degré, mettre en œuvre les actions suivantes :

- **Généraliser, accompagner, exploiter les évaluations diagnostiques par pôle disciplinaire, par équipe de professeurs au niveau des cycles 3 et 4, en début et en fin d'année scolaire, sur la totalité du parcours de chaque élève, afin d'évaluer les progrès de chaque élève annuellement et de réguler éventuellement les actions mises en œuvre.**
- **Développer une dynamique de travail collaboratif inter degrés, inter et intra cycles en s'appuyant sur l'expertise de l'éducation prioritaire, via notamment le groupe académique des mathématiques inter degrés (GAMI), le groupe maîtrise de langue française et des langages (MDLF), les mini réseaux en langues vivantes.**
- **S'appuyer sur les résultats de fluence de sixième et du primaire afin d'élaborer une prise en charge systématique des élèves non-lecteurs et lecteurs fragiles en collèges hors**

éducation prioritaire (HEP), en réseaux d'éducation prioritaire (REP) et en réseaux d'éducation prioritaire renforcée (REP+), évaluer la progression des élèves sur une période de dispositif (fluence et compréhension) ; former tous les enseignants et personnels au dispositif de fluence.

- **Développer, accompagner les équipes pédagogiques, via des formations « locales et inter-établissements d'une même zone de proximité », sur des pratiques d'apprentissage permettant la maîtrise de l'oral dans toutes les disciplines** : oral du diplôme national du Brevet, Grand oral du baccalauréat, etc.
- **Évaluer l'action des unités apprenantes existantes dans l'académie** sur les apprentissages des élèves pour envisager les modalités de leur développement.
- **En lien avec l'université, l'INSPÉ et l'INSEE, comprendre et analyser la valeur ajoutée du niveau collège dans le parcours de réussite des élèves de l'académie de La Réunion.**
- **Élaborer une feuille de route pour l'amélioration de la poursuite de la formation des élèves après la troisième** en s'appuyant notamment sur les partenariats entre collèges et lycées (général, technologique, professionnel) et les entreprises.

Orientation 2 - Piloter la stratégie académique au plus près des acteurs de terrain et renforcer les liens avec les collectivités et les partenaires

Consolider les alliances éducatives avec les collectivités territoriales et tous les partenaires

OBJECTIFS

- Renforcer l'action des territoires éducatifs et accompagner leur évolution.
- Favoriser les coopérations dans ces territoires afin de rapprocher l'éducatif du pédagogique (actions concertées et complémentaires).
- Fédérer durablement les acteurs de terrain dans une démarche de coéducation et une logique de parcours (continuité éducative).
- Encourager l'ambition scolaire.

MESURES

- **Élaborer et mettre en œuvre un projet éducatif et inclusif** porté conjointement par l'éducation nationale, la commune et le Département, sur la base de diagnostics partagés, articulé aux projets des écoles et des collèges.
- **Mettre en place, dans chaque commune, une commission scolaire**, instance de coopération visant à aborder et traiter l'ensemble des sujets portés en collaboration et en responsabilité partagée,
- **Systématiser la participation de l'éducation nationale dans les instances de pilotage des dispositifs locaux de la réussite éducative** (contrat de ville, CLEA, CLSPD, Caisse des écoles, PRE, etc.) **et réciproquement pour les représentants de la collectivité** (COPIL éducation prioritaire, conseil d'école, conseil d'administration, etc.),
- **Mobiliser les parents sur le parcours scolaire de leurs enfants** par des sollicitations multiples :
 - Accueil personnalisé en amont de la première rentrée en PS, CP et sixième.
 - Guide d'accompagnement à la rentrée scolaire.
 - Formation systématique à l'espace numérique de travail (ENT) et aux téléservices de l'éducation nationale.
 - Distribution de la mallette des parents au CP.
 - Passeport « Santé / Citoyenneté » pour chaque élève.
 - Restitution des résultats aux évaluations nationales.

- **Déployer des cités éducatives dans les quartiers prioritaires de la ville** respectant les critères attendus dans le cadre d'une réflexion partagée entre les collectivités, la préfecture, l'éducation nationale et les partenaires.

Orientation 2 - Piloter la stratégie académique au plus près des acteurs de terrain et renforcer les liens avec les collectivités et les partenaires

Encourager le pilotage de proximité dans les circonscriptions

OBJECTIFS

- **Évaluer la mise en œuvre de la politique académique dans les circonscriptions.**
- **Renforcer dans les instances l'efficacité du pilotage partagé à tous les niveaux et avec tous les partenaires concernés.**
- **Développer une culture partagée de l'auto-évaluation à tous les niveaux de pilotage dans le premier et le second degré.**

MESURES

- **Instaurer un dialogue de proximité avec la rectrice-DSDEN, dans chaque circonscription sur un cycle de quatre ans.**
- **Construire et mettre en œuvre un projet de circonscription en appui du projet stratégique académique, soumis à une autoévaluation intermédiaire annuelle. Ce projet nourrira les projets d'école qui seront élaborés en lien avec leur évaluation précisée par le cadrage du Conseil École Collège.**
- **Valoriser le rôle du Conseil École Collège** comme levier de la concertation pédagogique et de la continuité sur l'ensemble du cycle 3 en consolidant le pilotage partagé Principal – IEN et optimiser le bilan annuel du programme d'actions comme outil de pilotage de proximité.
- **Renforcer la place de la réflexion pédagogique menée au sein des conseils d'école** avec les partenaires présents en confiant à la commission locale scolaire l'étude des sujets périphériques.
- **Développer les collectifs apprenants** au sein des écoles ou des réseaux au service des fondamentaux, notamment en les accompagnant à l'appropriation et l'analyse des résultats aux évaluations.

Orientation 2 - Piloter la stratégie académique au plus près des acteurs de terrain et renforcer les liens avec les collectivités et les partenaires

Renforcer la coopération avec les parents pour la réussite scolaire

OBJECTIFS

- Réaffirmer les droits des parents au sein des écoles : information et lisibilité, expression, participation, accompagnement de la scolarité de leur enfant, appropriation d'un pouvoir de dire et d'agir dans l'école.
- Construire de nouvelles modalités de coopération liant parents et équipes d'école dans une perspective de coéducation avec pour enjeu l'émergence de communautés éducatives.
- Développer des actions d'accompagnement à l'exercice de la parentalité dans le cadre de projets partenariaux.

MESURES

- **Faire vivre et étendre les dispositifs d'éducation partagée** : café des parents, dispositif Ouvrir aux parents pour la réussite des enfants (OEPRE), dispositif « J'ouvre ma classe aux parents », classes passerelles, dans le cadre d'une démarche d'innovation.
- **Développer les modalités d'échanges entre l'école et les parents et dynamiser les collaborations avec les représentants de parents** : former, informer, mettre en place des espaces collaboratifs, des plateformes d'espaces numériques, visant des échanges et une réciprocité de partage des points de vue.
- **Rendre visible et structurer les alliances éducatives territoriales, le partenariat associatif et les collaborations avec les services d'accompagnement à la parentalité.**
- **Accompagner les encadrants à la conception, la conduite et le suivi des actions collaboratives école-parents inscrites aux projets des écoles.**

Orientation 2 - Piloter la stratégie académique au plus près des acteurs de terrain et renforcer les liens avec les collectivités et les partenaires

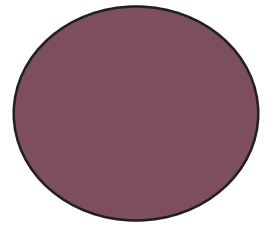
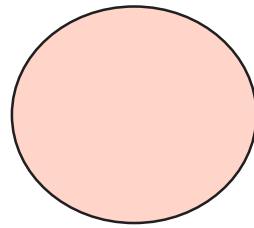
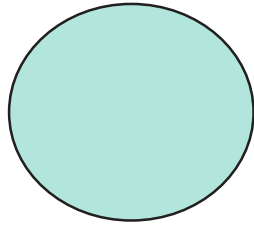
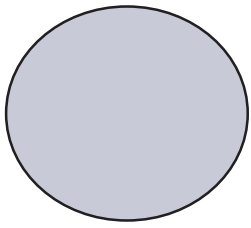
Mieux articuler les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires

OBJECTIF

- Améliorer la cohérence entre le temps de l'enseignement et celui de l'accueil des enfants dans le cadre des loisirs éducatifs, notamment le lien avec les familles, par exemple à travers des actions transversales dans le champ sportif et culturel.
- Sensibiliser les communes du territoire aux enjeux d'une politique jeunesse partagée entre tous les acteurs éducatifs intervenants auprès des enfants et de leurs familles.
- Favoriser des temps d'échanges entre acteurs éducatifs afin que l'enfant soit appréhendé dans sa globalité, condition nécessaire pour son bien-être et sa réussite.

MESURES

- Mobiliser le Groupe d'appui départemental afin de relancer une dynamique sur le Plan Mercredi et de piloter avec l'ensemble des partenaires concernés le dispositif des vacances apprenantes.
- Déployer progressivement sur le territoire les valeurs de la coéducation à partir d'une expérimentation de bonnes pratiques éducatives sur une commune volontaire.
- Développer les plans « Aisance Aquatique » (extension à d'autres communes – déploiement de classes bleues) et « Savoir rouler à vélo », programmes visant à l'acquisition de compétences fondamentales sur les différents temps de l'enfant.
- Développer le dispositif Ecole Ouverte en valorisant les projets respectant le cahier des charges et en évaluant leurs impacts.



Axe 4

FAIRE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE UNE VOIE DE RÉUSSITE ET D'EXCELLENCE DANS LA RÉUNION DU 21^e SIÈCLE

Dans l'académie de la Réunion, la voie professionnelle occupe une place singulière et remplit un rôle majeur

Une place singulière car elle accueille tous les élèves quel que soit leur statut (apprentis, élèves allophones, élèves à besoin éducatifs particuliers, étudiants, personnes en reconversion professionnelle et en recherche d'emploi, etc.), leur parcours scolaire marqué par des réussites ou des ruptures, leurs projets professionnels et de vie bien définis pour les uns et en devenir pour les autres. Elle accueille également proportionnellement plus d'élèves que dans les autres académies de l'hexagone (38,3 % de lycéens professionnels à la rentrée scolaire 2021 à La Réunion contre 28,5 % au niveau national). Elle reste enfin une voie de formation privilégiée dans les choix d'orientation des élèves réunionnais et de leurs familles.

Un rôle majeur car face à un territoire marqué par une richesse par habitant inférieure à la moyenne nationale, un taux de chômage bien plus élevé que celui de l'hexagone (39 % des 15-29 ans étaient sans emploi en 2019, selon l'enquête de l'Insee) et près de 30 % des jeunes qui sortent du système scolaire sans diplôme, elle demeure une planche de salut scolaire pour tous les élèves, une chance de formation tout au long de la vie, un moteur pour l'économie locale d'aujourd'hui et de demain et enfin un ascenseur social pour chaque réunionnais et réunionnaise.

Les réussites de la voie professionnelle sont nombreuses. Grâce à l'engagement de l'ensemble des acteurs de cette voie de formation, les résultats aux examens du CAP et du baccalauréat professionnel ont progressé et sont aujourd'hui comparables aux moyennes nationales. Les troisièmes prépas-métiers très développées dans l'académie, les secondes en famille de métiers en baccalauréat professionnel, les CAP en 1, 2 ou 3 ans, les dispositifs favorisant une meilleure orientation et le retour en formation ont permis de réduire significativement le décrochage scolaire. Enfin, le développement de campus d'excellence à la Réunion, alliant les atouts de l'école à ceux de l'université, de la recherche et du monde professionnel, portent l'ambition de faire évoluer les représentations sociales sur la voie professionnelle et d'offrir des opportunités de formation allant du CAP au Master professionnel.

Malgré ces réussites, la voie professionnelle reste confrontée à des défis :

- Parfaire la maîtrise de la langue française, des mathématiques, des langues vivantes et des compétences socio-comportementales (sentiment d'efficacité personnelle, autonomie, persévérance, coopération, relations interpersonnelles, etc.)
- Consolider la poursuite d'études et la réussite des élèves de bac professionnel en section de technicien supérieur,
- Lutter contre un déterminisme social plus prégnant que dans les autres voies de formation,
- Déconstruire des stéréotypes de genre qui marquent certaines filières et spécialités,
- Réduire un décrochage scolaire et un absentéisme encore trop importants,
- Proposer davantage de parcours de formation mixtes alternant apprentissage et formation initiale sous statut scolaire,
- Favoriser une plus grande adéquation entre les formations proposées, les besoins du monde économique d'aujourd'hui et de demain, notamment dans les secteurs clés de la transition énergétique et numérique, de l'économie circulaire, sociale et solidaire, de la santé, de la création et des loisirs.
- Changer les représentations qui réduisent encore trop souvent la voie professionnelle aux « filières courtes » et aux seuls enseignements techniques.

L'axe 4 du projet stratégique académique veut se donner les moyens de relever ces défis en les articulant autour de trois orientations centrales déclinées en une série d'objectifs opérationnels et de fiches action :

Orientation 1 – Accompagner les apprentissages et la réussite des élèves en adaptant les exigences des enseignements au niveau et à la diversité des publics sans en baisser les ambitions, en s'assurant que chaque élève de la voie professionnelle soit soutenu dans son parcours de formation et reconnu dans ses réussites.

- Fiche Action 25 - Accueillir et intégrer les élèves.
- Fiche Action 26 - Consolider les apprentissages fondamentaux et la réussite aux examens.

Orientation 2 – Diversifier et personnaliser les parcours de formation afin de répondre aux besoins et aux aspirations de chaque élève, d'élever leur niveau de qualification et de leur laisser le temps de choisir leur voie, de revenir en formation et de construire leurs ambitions.

- Fiche Action 27 – Faire du lycée professionnel le lieu de la formation du professionnel et du citoyen de demain.
- Fiche Action 28 – Ouvrir les choix d'orientation et les parcours de formation professionnelle.

Orientation 3 – Diversifier l'offre de formation et valoriser la voie professionnelle.

L'offre de formation élaborée en étroite collaboration avec la Région s'appuiera sur trois grands principes : l'équilibre du territoire, l'identification des métiers en tension, la diversification et l'adaptation des formations initiale et continue. L'objectif est de favoriser l'insertion professionnelle des jeunes diplômés et de former des travailleurs qualifiés et des citoyens éclairés pour La Réunion de demain.

La valorisation de la voie professionnelle mettra en avant les nombreux savoir-faire de cette voie de formation, tant du côté des pratiques pédagogiques que des réussites des élèves afin qu'elles soient mieux connues et reconnues.

Enfin l'ouverture à l'international contribuera à l'excellence et au rayonnement de la voie professionnelle et fera sienne l'idée selon laquelle s'il faut se spécialiser pour apprendre, il faut savoir s'ouvrir pour comprendre.

- Fiche Action 29 - Préparer les élèves aux métiers et aux compétences de demain.
- Fiche Action 30 - Diversifier les modalités de formation en renforçant les partenariats.
- Fiche Action 31 – Internationaliser la voie professionnelle.
- Fiche Action 32 - Valoriser les réussites.

Orientation 1 - Accompagner les apprentissages et la réussite des élèves**Accueillir et intégrer les élèves****OBJECTIFS**

- **Inscrire l'entrée dans la voie professionnelle dans la continuité d'une scolarité souhaitée ou comme un nouveau départ pour chaque élève.** Les élèves qui entrent dans la voie professionnelle se caractérisent par leur histoire singulière avec l'école. Qu'ils aient choisi ou subi leur orientation, l'objectif demeure qu'on les aide à trouver leur voie.
- **Consolider et développer une pédagogie de l'accueil.** Le travail sur l'accueil et l'intégration des élèves en lycée professionnel est un levier important pour assurer un choix assumé et un bon démarrage du parcours du lycéen. Alors que seulement la moitié des élèves français déclarent « se sentir chez eux à l'école », il est essentiel que les élèves de l'académie se sentent davantage chez eux dans la voie professionnelle
- **Faire de la diversité des élèves accueillis dans la voie professionnelle un levier pour mieux apprendre et pour apprendre à mieux vivre ensemble.** La voie professionnelle accueille une diversité d'élèves de plus en plus grande au niveau de leur statut (apprentis, élèves, étudiants), de leurs parcours scolaires (élèves allophones, nombre croissant d'élèves à besoins éducatifs particuliers, hétérogénéité du niveau scolaire), et de leur projet professionnel et de vie (orientation subie versus orientation choisie, volonté de poursuite d'études et/ou d'insertion professionnelle). De cette diversité il faut faire un levier et de ces différences autant de chances et de chemins vers l'excellence.

MESURES

- **Renforcer la continuité pédagogique avec le collège** (autour des apprentissages du cycle 4, des Segpa et des troisième prépa métiers) pour travailler sur le projet de l'élève et aider à une entrée progressive dans la voie professionnelle au travers d'échanges et de visites entre enseignants, parents et élèves de collège et de lycée professionnel.
- **Développer le jumelage collège/LP autour de projets dans le cadre de la semaine des langues.**
- **Consolider la mise en œuvre d'un temps d'intégration et de préparation à la première période de formation en milieu professionnel (PFMP) pour réussir l'entrée en lycée professionnel.**
- **Privilégier des pratiques pédagogiques différenciées**, adaptées et personnalisées, favorables à l'engagement de l'élève dans son projet de formation
- **Développer la pédagogie de projet** (autour du chef d'œuvre, de l'EDD, des valeurs de la République, de l'éducation aux médias et à l'information, etc.) comme levier d'intégration de tous les élèves.

- **Accroître les parrainages et les tutorats au sein des établissements.**
- **Articuler davantage le scolaire, le péri et l'extra-scolaire** (associations culturelles, sportives et éducatives) au travers d'actions partagées et de conventions.
- **Assurer la continuité des dispositifs d'accompagnement** (programme personnalisé de réussite éducative, plan d'accompagnement personnalisé, projet d'accueil individualisé) et les temps de concertation entre les équipes pédagogiques et les acteurs de l'école inclusive et du Centre académique pour la scolarisation des enfants allophones nouvellement arrivés et des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs (CASNAV).

Orientation 1 - Accompagner les apprentissages et la réussite des élèves**Consolider les apprentissages fondamentaux et la réussite aux examens****OBJECTIFS**

- **Consolider la maîtrise de la langue française dans et par toutes les disciplines/spécialités, au travers de tous les dispositifs, « éducations à » et parcours.**
- **Renforcer les prérequis en numératie et l'acquisition d'automatismes en mathématiques.**
- **Développer les apprentissages linguistiques et l'ouverture aux cultures et à l'international.**
- **Former les élèves au numérique et par le numérique.**
- **Accroître les compétences socio-comportementales des élèves (confiance en soi, initiative, autonomie) en utilisant tous les leviers et dispositifs pédagogiques de la Transformation de la Voie Professionnelle (TVP).**
- **Mettre en œuvre une évaluation au service des progrès des élèves.**

MESURES

- **Mettre en œuvre systématiquement des modules de consolidation et d'accompagnement personnalisé en fonction des besoins des élèves pour l'apprentissage de la lecture, de l'écriture et de l'oral (atelier de prise de parole en public, dispositif « fluence » pour acquérir une fluidité de lecture, ateliers d'écriture, etc.).**
- **Généraliser dans tous les établissements du dispositif « Silence, on lit » (temps de lecture quotidien de 15 minutes).**
- **Développer les actions des plans « Français » et « Mathématiques » pour les élèves de la voie professionnelle.**
- **Étendre le dispositif « Devoirs faits » dans les lycées professionnels (LP) et les sections d'enseignement professionnel (SEP).**
- **Augmenter les temps d'exposition et d'expression en langue étrangère des élèves (clubs théâtre, chorales, ateliers podcasts/vidéos, etc.).**
- **Intégrer la langue vivante aux modules insertion professionnelle et/ou poursuite d'étude en classe de terminale en tenant compte des nécessaires attendus professionnels.**
- **Renforcer l'usage de l'outil « Profil linguistique, positionnement et suivi individuel » de chaque élève tout au long de son parcours de formation.**

- **Systématiser l'utilisation de l'ordinateur « Pop » en classe et prévoir des temps de formation pour les élèves et leurs enseignants afin d'en faciliter les usages pédagogiques.**
- **Développer au moins deux projets pédagogiques interdisciplinaires par classe et au moins un par élève afin de favoriser l'apprentissage du travail en équipe, de la prise d'initiative, de l'autonomie et de la confiance en soi** (au travers, par exemple, du chef-d'œuvre, de la co-intervention, de l'éducation au développement durable, de l'éducation aux médias et à l'information, du Parcours d'éducation artistique et culturelle, du Parcours citoyen, du Parcours avenir, etc.)
- **Impulser des classes sans note dans les établissements de la voie professionnelle et familiariser les élèves et leurs professeurs à l'évaluation formative par compétences.**

Orientation 2 - Diversifier et personnaliser les parcours de formation**Faire du lycée professionnel le lieu de la formation
du professionnel et du citoyen de demain****OBJECTIFS OPÉRATIONNELS**

- **Consolider les lycées professionnels comme des établissements où les élèves et les professeurs se forment, partagent et progressent.**
- **Développer le sentiment d'appartenance au lycée professionnel, les alliances éducatives et la pédagogie de l'alternance entre le milieu scolaire et professionnel.**
- **Accompagner et promouvoir les établissements de la voie professionnelle comme des lieux d'ouverture et de culture où il fait bon apprendre, vivre et s'engager ensemble.**

DESCRIPTIF DE L'ACTION

- **Généraliser la mise en place dans chaque établissement de la voie professionnelle d'un laboratoire de mathématiques, de français et de langues vivantes** pour favoriser les échanges entre pairs, les temps de travail collectif et les analyses de pratiques.
- **Créer des tiers-lieux réels et virtuels (ENT) dans les lycées professionnels** pour la formation interne et l'auto-formation de tous les personnels pédagogiques et éducatifs.
- **Privilégier et renforcer les formations d'initiatives locales centrées sur des enseignements interdisciplinaires, sur la pédagogie de projet et qui répondent à des besoins de terrain.**
- **Renforcer une pédagogie de l'alternance** au travers de formations associant les professeurs des enseignements généraux, des enseignements techniques et les tuteurs en entreprise.
- **Impulser dans chaque lycée professionnel en lien avec l'académie, l'INSPE, la recherche universitaire et les Campus de l'excellence, une politique de formations certificatives** (certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique - CAFFA -, certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive - CAPPEI -, certification accordée aux professeurs de disciplines non linguistiques – DNL- etc.) et des recherches-actions au service du développement professionnel des enseignants et aux bénéfices des apprentissages des élèves.
- **Développer des concours et des « challenges » intra et inter établissements** (UNSS, Olympiade des métiers, concours économie sociale et solidaire, concours de l'action éco déléguée de l'année, Quizz en langue étrangère inter établissement, etc.)

- **Créer un concours annuel inter-établissements scolaires** sur des thématiques arrêtées par le conseil académique de la vie lycéenne CAVL
- **Valoriser lors de manifestations, de parrainages ou d'associations les réussites des anciens élèves de l'établissement.**
- **Favoriser la co-éducation avec les parents d'élèves** au travers de « cafés des parents » et de parrainages.
- **Créer un Label pour les entreprises :** « J'oeuvre avec l'Éducation nationale pour former de futurs professionnels ».
- **Mettre en place un calendrier annuel éducation nationale-collectivités territoriales-chambres consulaires pour des actions valorisantes communes.**
- **Inscrire la culture dans l'ordinaire des LP** au travers de résidences d'artistes, de manifestations culturelles, ateliers théâtre, club cinéma, chorales, etc.
- **Développer au moins un média dans chaque lycée professionnel** (journal du lycée, webradio, Web Tv).
- **Créer un espace académique pour assurer le rayonnement des médias de chaque établissement scolaire.**

Orientation 2 - Diversifier et personnaliser les parcours de formation**Ouvrir les choix d'orientation et les parcours de formation professionnelle****OBJECTIFS**

- **Consolider les liaisons collège/lycée/enseignement supérieur.**
- **Renforcer la personnalisation et la fluidité du parcours de l'élève dans la voie professionnelle.**
- **Prévenir le décrochage scolaire, lutter contre l'absentéisme et favoriser le retour en formation.**

MESURES

- **Consolider la liaison collège/lycée professionnel**

Former les différents acteurs intervenant en collège pour mieux accompagner les élèves dans leur choix d'orientation : prévoir dans la formation initiale et continue des professeurs de collège et de lycée une immersion en lycée professionnel, accompagner les Psychologues de l'éducation nationale et les professeurs principaux de collège dans la découverte des diplômes de la voie professionnelle et des métiers.

Accentuer la mise en réseau des Segpa et des établissements de la voie professionnelle pour un meilleur accueil des élèves de Segpa et une découverte des filières dans les bassins de formation.

Poursuivre l'évolution du maillage territorial des champs professionnels des Segpa.

Donner aux élèves l'envie d'aller dans la voie professionnelle au travers de l'organisation de visites et de stages obligatoires en lycée professionnel ou en section d'enseignement professionnel pour tous les élèves de collège (stage de troisième qui pourrait être effectué dans un lycée professionnel comme pour les troisièmes prépa-métiers).

- **Renforcer la liaison Bac Pro / BTS**

Consolider l'accompagnement des élèves dès la première bac pro pour la poursuite d'études (AP, Orientation et module de terminale « poursuite d'études »).

Renforcer la formation des équipes pour la décision « avis favorable du conseil de classe à la poursuite d'étude en STS » (outil d'aide à la décision).

Accentuer les actions des référents continuum Bac pro/STS pour une meilleure connaissance réciproque entre les équipes pédagogiques de Bac pro et de STS.

- **Renforcer la personnalisation et la fluidité du parcours de l'élève** dans la voie professionnelle grâce aux familles de métiers, aux modules de poursuite d'étude et d'insertion professionnelle en bac pro et à une meilleure efficacité des passerelles et des positionnements.
- **Proposer dans chaque établissement des CAP en 1 et 3 ans** en fonction des besoins des élèves.
- **Promouvoir les cordées de la réussite** et développer dans chaque établissement une mixité des parcours (apprentissage en LP et section d'enseignement professionnel).
- **Assurer une plus grande synergie entre les Ulis pro, le CASNAV et l'enseignement ordinaire pour les élèves à besoin éducatif particulier et les élèves allophones.**
- **Renforcer l'efficacité des dispositifs de lutte contre l'absentéisme et le décrochage scolaire** au travers des modules de consolidation, de l'accompagnement personnalisé, de l'aide au travail personnel (déploiement de « Devoirs faits » dans la voie professionnelle), des dispositifs Prépa-FOQUALE (Formation Qualification Emploi) et Parcours aménagé de formation initiale (PAFI).
- **Rappeler et rendre effective l'obligation de formation des 16-18 ans** en lien avec les plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs PSAD via le premier cercle de nos partenaires institutionnels que sont les Missions Locales.
- **Favoriser et accentuer les retours en formation** à travers le développement des micro-lycées, des écoles de la seconde chance et de la formation continue (FTLV)

Orientation 3 - Diversifier la carte des formations et valoriser la voie professionnelle**Diversifier les modalités de formation en renforçant les partenariats****OBJECTIFS**

- Promouvoir le rayonnement des campus des métiers et qualifications et leur donner une visibilité.
- Favoriser une insertion professionnelle réussie et des parcours multiples au sein des réseaux.
- Renforcer les liens avec La Région, les chambres consulaires, les fédérations professionnelles et définir les périmètres d'intervention des différents partenaires.

MESURES

- Faire vivre en l'enrichissant régulièrement, l'espace dédié aux projets menés par les Campus des métiers et des qualifications (CMQ) sur le site académique. Désigner des référents CAMPUS dans chaque bassin.
- Organiser une journée phare dans l'année par Campus avec tous les partenaires (ex. Forum par CAMPUS – Employeurs – Etablissements de formation – Collectivités, chambres consulaires – Usagers).
- Être présent dans le plan Régional d'information sur les métiers d'orientation et créer un « kiosque » spécifique Campus des métiers et des qualifications (CMQ).
- Mettre à disposition des places d'internat (1 par bassin) pour des stagiaires en période de formation en milieu professionnel (PFMP) ou pour des apprenants en formation, adhérents d'un campus.
- Développer des formations et des cursus complémentaires avec les partenaires extérieurs en prenant en compte le contexte économique.
- Conforter les formations à publics mixtes (formation initiale, formation continue, apprentissage).
- Valoriser les parcours d'excellence dans la voie professionnelle en participant notamment à des concours organisés par l'Éducation nationale, les branches professionnelles et autres).
- Essaimer «une caravane de l'emploi» par filière et par bassin.
- Mutualiser les ressources pour faciliter les certifications et favoriser ainsi l'employabilité.
- Créer des labels (participation à la formation des jeunes) avec les chambres consulaires et les fédérations de métiers.

- **Organiser des tables rondes par zone géographique avec les collectivités, les fédérations professionnelles, les établissements scolaires et les acteurs de l'emploi.**
- **Mettre en place un annuaire par bassin des partenaires institutionnels** pour repérer plus facilement les acteurs de la formation.
- **Associer les instances aux visites de valorisation des projets des établissements scolaires /Réseau Formation tout au long de la vie (FTLV).**
- **Organiser les visites des plateaux techniques établissements scolaires** avec les représentants des chambres et favoriser l'utilisation de ces plateaux techniques dans le cadre de la formation continue.
- **Mettre à disposition des plateaux auprès des entreprises appartenant à la branche du CMQ et favoriser la montée en compétences** pour répondre à des besoins de formations ponctuelles à de nouveaux métiers.

Orientation 3 - Diversifier la carte des formations et valoriser la voie professionnelle**Internationaliser la voie professionnelle****OBJECTIFS OPÉRATIONNELS**

- **Consolider l'engagement à l'international à tous les niveaux du territoire en appui au développement de notre offre de formation et de celle de nos partenaires européens et régionaux.**
- **Renforcer le pilotage académique et en établissements de l'ouverture internationale (stratégies et partenariats).**
- **Intégrer l'ouverture internationale dans le parcours de l'élève, de l'apprenti et de l'étudiant.**
- **Accompagner le développement professionnel de tous les personnels.**

DESCRIPTIF DE L'ACTION

- **Accompagner les acteurs et partenaires de la formation professionnelle dans des projets de coopération et d'assistance technique en Europe et dans la zone indo-pacifique.**
- **Impulser et accompagner la formalisation de stratégies fortes** (Labels Euroscol, Plan Erasmus, stratégies campus des métiers et qualifications / campus excellence).
- **Accompagner le travail en équipe pluridisciplinaire au service de projets ambitieux, pérennes et à forte plus-value pédagogique** (formations d'initiative locale, open lab Euroscol, ateliers de mutualisation, etc.).

Proposer à tous les élèves, apprentis et étudiants des mobilités apprenantes diversifiées et intégrées à leur contenu d'apprentissage.

- **Soutenir l'hybridation des actions.**
- **Systematiser la reconnaissance et la valorisation des compétences acquises par les élèves, apprentis et étudiants en mobilité** (Unité facultative de mobilité, Europass, Open Badge, etc.).
- **Développer des pôles de compétences autour des Olympiades des métiers** (Worldskill competitions) afin de valoriser nos jeunes talents et leurs coaches.
- **Développer les formations internationalisées de tous les acteurs en appui aux plans de formation des établissements et la mise en œuvre de la transformation de la voie professionnelle** (montée en compétences des équipes, systématisation de la démarche

projet, renforcement du lien école-entreprise, etc.).

- **Reconnaître les compétences et l'engagement des personnels dans des projets internationaux** (accompagnement vers la certification linguistique, valorisation de l'engagement dans le cadre des rendez-vous de carrière, repérage de compétences particulières acquises / déployées par nos personnels).

Orientation 3 - Diversifier la carte des formations et valoriser la voie professionnelle**Valoriser les réussites des jeunes Réunionnais****OBJECTIFS**

- **Promouvoir les parcours de réussite et changer les représentations. Valoriser et donner plus de lisibilité à la voie professionnelle et à l'insertion.**
- **Valoriser, faire connaître et mutualiser les pratiques en lycée professionnel à plusieurs échelles et favoriser la mise en réseau.**
- **Renforcer la communication des actions pédagogiques innovantes pour valoriser la voie professionnelle et essaimer les pratiques les plus pertinentes.**

MESURES

- Multiplier les modèles identificatoires pour favoriser l'ambition et l'excellence (ambassadeurs, témoignages d'anciens élèves, focus sur des élèves ayant eu un parcours d'excellence, création et mise en ligne de capsules vidéo, etc.).
- Augmenter le nombre de bénéficiaires des cordées de la réussite et rendre visibles les actions menées (ex : la semaine des cordées de la réussite).
- Renforcer la synergie entre les branches professionnelles et l'école, notamment par la formation des enseignants (formation au label « meilleur ouvrier de France », tables rondes par métiers et par filières, formation des PP 4e – 3e – 2nde, etc.).
- Développer les actions pour combattre les stéréotypes de genre et créer de l'ambition (témoignages d'anciens élèves, concours sur cette thématique, etc.).
- Construire des actions d'information innovantes en collaboration avec la Région et les professionnels, sur les métiers d'avenir et les secteurs professionnels qui recrutent (forum des métiers, semaine de l'orientation, cartographie des formations attractives et de l'insertion, etc.).
- Déployer les leviers de communication pour le grand public et les équipes pédagogiques pour donner de la lisibilité à la voie professionnelle et valoriser les réussites (peertube, sites académiques, cartographie des projets innovants, compte twitter institutionnels, utilisation des médias, etc.).
- Valoriser la voie professionnelle (projets innovants, témoignages d'élèves, etc.) à des événements académiques : journées académiques de l'innovation, séminaire sur une thématique donnée, etc.
- Impulser la création de groupes de développement professionnel sur une thématique donnée liée à la voie professionnelle, à l'échelle d'un EPLE, d'un bassin ou au niveau académique (classes

ouvertes, communautés d'apprentissage professionnel, etc.). Contribuer ainsi au développement des compétences professionnelles des professeurs, avec l'accompagnement conjoint des inspecteurs et chefs d'établissement.

- Accompagner la pleine installation de la transformation de la voie professionnelle, l'appropriation des contenus et des démarches d'enseignement recommandées, la mise en place des dispositions nouvelles favorables au travail collaboratif, à la pédagogie de projet et à une réponse personnalisée aux besoins des élèves dans la perspective de construction de projets personnels de réussite.
- Renforcer le travail collaboratif au sein de l'encadrement (chefs d'établissements, inspecteurs) pour mieux promouvoir la voie professionnelle (séminaire d'encadrement pour créer une culture commune, etc.).

Orientation 3 - Diversifier la carte des formations et valoriser la voie professionnelle**Préparer les élèves aux métiers et aux compétences de demain****OBJECTIFS**

- **Accompagner la Région pour adapter la carte des formations aux besoins du territoire.**
- **Renforcer le dialogue et la coopération avec les entreprises pour dynamiser les échanges avec les lycées professionnels, mieux faire connaître leurs ressources techniques et leurs compétences humaines.**
- **Favoriser l'insertion professionnelle des jeunes en augmentant leur valorisation sur le marché de l'emploi.**

MESURES

- **Développer les colorations de bacs professionnels** : option professionnalisante adossée aux métiers de la gestion-administration, (spécialités médicale, immobilière, comptabilité juridique, ressources humaines) et de la maintenance (spécialités agents de maîtrise et environnement, mécanique, électronique).
- **Développer les mentions complémentaires** : formation en un an visant à compléter un diplôme initial et à élever la compétence professionnelle dans les secteurs de l'industrie, de l'aide à domicile, du sport, de la construction, maintenance et déconstruction navale.
- **Développer les « bi-qualifications », intégrer une unité facultative « animation sportive » aux bacs professionnels** : gestion-administration, commerce, vente, accueil, métiers de la sécurité, animation enfance et personnes âgées.
- **Développer les « hybridations » de formation** : définir des modalités spécifiques de formation en partenariat avec les entreprises lieux et ressources partagés, validation de blocs de compétences).
- **Encourager les projets de labellisation innovants** : validation de stages renforcés, attestation de compétences, projet de convention spécifiques par filière, Secteur numérique et digital, labellisation « Campus des métiers et des Qualifications (CMQ) management et numérique ».
- **Accueillir des entreprises au sein des établissements scolaires** : visite d'atelier, participation aux évaluations, projets « mini-entreprises ».
- **Ouvrir des formations par apprentissage dans les lycées** en favorisant les mixités de parcours et de publics.

